COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

N° 13 - 7 fr

15 décembre 1986

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

COMITE POUR LE REDRESSEMENT POLITIQUE ET ORGANISATIONNEL DU P.C.I. (POUR LA RECONSTRUCTION DE LA IVe INTERNATIONALE)

ASSEZ DU GOUVERNEMENT CHIRAC, R.P.R.-U.D.F.

RETENTISSANTE DEFAITE DU GOUVERNEMENT CHIRAC

Le lundi 8 décembre à 12 H 45, à la suite d'un conseil des ministres, CHIRAC annonce à la radio et à la télévision :

« Après m'en être entretenu avec le ministre de l'Education nationale, M. René Monory, j'ai réuni les ministres pour leur faire part de mes décisions.

» Aucune adaptation, si nécessaire soit-elle, des universités ne peut être menée à bien sans une large adhésion de l'ensemble des parties intéressées, notamment étudiants et enseignants. Elle ne peut se faire que dans le calme.

» Il apparaît clairement que tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les manifestations en cours, avec tous les risques et les dangers de violence qu'elles comportent pour tous, en sont la preuve.

» C'est pourquoi j'ai décidé de retirer l'actuel projet de loi. J'ai demandé au ministre de l'Education nationale d'engager immédiatement une large concertation pour élaborer les mesures permettant d'adapter les universités françaises à l'évolution du monde moderne, aux aspirations légitimes de la jeunesse, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'emploi, et aux ambitions de la France. »

Face aux étudiants et aux lycéens, dont la revendication centrale était "Retrait du projet DEVAQUET", le gouvernement capitulait. A cinq heures du soir, MONORY, ministre de l'Education, annonçait à son tour que le projet de réforme des lycées, complémentaire au projet de loi DEVAQUET, était également retiré.

C'est une retentissante défaite pour le gouvernement CHIRAC, le gouvernement RPR-UDF. Pour la mesurer, il faut rappeler que le projet de loi DEVAQUET était un élément majeur de la politique de ce gouvernement. Il répondait à une exigence pressante de la bourgeoisie française en crise. Ces "principes" figuraient dans la plateforme RPR-UDF "Pour gouverner ensemble" datée du 16 janvier 1986 et dans le "Rapport sur l'éducation" de l'UDF de septembre 1985.

2-5 L'enseignement supérieur :

Pour les Universités, le maître-mot de l'action publique doit être celui d'autonomie. Les Universités et les grandes écoles délivreront des diplômes sous leur autorité et leur responsabilité. Les Universités doivent se gouverner elles-mêmes, conformément à ce qui constitue leur histoire, leur patrimoine, leurs traditions et leur environnement à la fois économique, social et culturel.

Afin de rendre effective cette autonomie, la loi Savary sera immédiatement abrogée.

- Les Universités devront être fortement liées aux activité culturelles, sociologiques et économiques de la région dans laquelle elles se trouvent, de manière à être en prise directe avec la réalité locale.
Ainsi, l'Université française devra-t-elle s'inspirer notamment de l'exemple américain qui permet la diffusion de la connaissance dans un contexte économique spécifique.

- Les Universités devront se conduire à la fois comme des "pilotes" dans les différents domaines auxquels elles s'appliquent, et comme des associés de la vie quotidienne, d'où l'idée de contrat existant entre

l'Université et le secteur privé ou public, et la possibilité développée de passage d'un milieu à l'autre, à la fois pour les enseignants et pour les ingénieurs, cadres, directeurs du secteur privé ou d'autres agents de la fonction publique.

développer et s'intensifier, telles : les Universités du troisième âge, les Universités d'été, les stages d'éducation et de conversion, les actions de formation permanente dispensées au sein-même de l'Université par le biais des Services d'Education Permanente.

- L'Université a la vocation d'être à l'écoute de toutes novations et de toutes connaissances susceptibles d'être enregistrées ; aussi doit-elle être constamment en situation de diffuser auprès du plus grand nombre ce savoir. A cet effet, différentes expériences ont déjà été tentées, qui devront par la suite se

- La Recherche doit être décentralisée à tous les niveaux. Les Unités de Recherche décentralisées seront confiées aux Universités et aux grandes écoles et gérées par elles, soit directement soit avec le secteur compétent de l'économie publique ou privée.

Qui plus est : dès lors qu'étudiants et lycéens ont engagé le combat, le maintien ou l'abandon du projet DEVAQUET est devenu un enjeu politique. Le gouvernement CHIRAC et la majorité RPR-UDF ont dû renoncer à la réforme (au moins à court terme) des universités face à un mouvement de masse utilisant les moyens et les méthodes des masses, les moyens et les méthodes de la lutte de classe du prolétariat.

TOUT SEMBLAIT ALLER SI BIEN

Tout semblait aller, ou presque, comme sur des roulettes. Non sans quelques retards, par la loi, en utilisant l'article 49-ter, en ayant recours aux ordonnances, le gouvernement CHIRAC s'est doté des moyens légaux d'une formidable offensive réactionnaire contre la classe ouvrière, la jeunesse, la population laborieuse. L'offensive est engagée. Il entend encore la développer. D'autres lois étaient prévues qui devaient compléter ce dispositif : le projet MEHAIGNERIE concernant les loyers et la construction ; la réforme hospitalière ; un nouveau code de la Sécurité Sociale, etc... Parmi ces projets de loi figurait en bonne place le nouveau code, xénophobe, anti-immigrés et répressif de la nationalité. De nouvelles ordonnances sont en préparation (le conseil des ministres du 10 décembre les a adoptés). Elles portent sur la flexibilité de l'emploi, les nouvelles procédures de licenciement, la réforme des prud'hommes. Elles s'inspirent directement des accords signés le 17 juillet entre l'UIMM (Union des Industries Minières et Métallurgiques), F.O., la C.F.D.T., la C.G.C., le 23 octobre entre le C.N.P.F., F.O., la C.F.D.T., la C.F.T.C..

Le gouvernement CHIRAC a même atteint l'objectif qui, sur le plan politique, lui semble d'une importance primordiale : faire adopter le découpage PASQUA des circonscriptions électorales. En refusant de signer l'ordonnance qui devait instituer ce découpage, MITTERRAND a amené CHIRAC à la transformer en projet de loi soumis à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Grâce à la complaisance du Sénat et à l'article 49-ter, le projet de loi a été rapidement voté. Le groupe parlementaire du P.S. en a appelé au Conseil Constitutionnel. Celui-ci a déclaré la loi constitutionnelle. MITTERRAND n'a plus qu'à la signer et elle sera promulguée. PASQUA pourra triompher : sur cette question, MITTERRAND et le P.S. auront capitulé en rase campagne. Le gouvernement CHIRAC et le R.P.R. auront atteint un de leurs principaux objectifs : par le découpage électoral, assurer au R.P.R. et à l'U.D.F. une position quasi inexpugnable à l'Assemblée Nationale et au R.P.R., une position hégémonique que seul un raz de marée électoral pourrait mettre en cause. MITTERRAND est ainsi privé de l'arme de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Il restait à CHIRAC à conquérir la présidence de la République pour assurer l'hégémonie sur l'Etat du R.P.R. et refaire fonctionner, à nouveau normalement, la Ve République.

Il fallait aussi faire adopter la loi qui devait disloquer l'Université française. Le Sénat l'avait déjà adoptée. Les "médias" n'avaient diffusé qu'un minimum d'informations sur le projet de loi DEVAQUET. A l'Université, le moins de bruit possible était fait sur son contenu. Tout paraissait réglé d'avance. A l'Assemblée Nationale, le projet de loi, assaisonné de quelques amendements accentuant son caractère réactionnaire, passerait comme une lettre à la poste. Et ce fut le dérapage.

ETUDIANTS ET LYCEENS DANS LE COMBAT

Le 19 novembre, la grève commence à l'Université de Villetaneuse. Elle se généralise au cours de la semaine dans les autres Universités. De longue date, l'UNEF-ID avait convoqué des "Etats Généraux" pour le samedi 22 novembre à la Sorbonne. Des milliers d'étudiants s'y sont rendus. Ils ont imposé :

- l'appel à la grève générale des étudiants ;

- l'appel à une manifestation pour le jeudi 27 devant l'Assemblée Nationale, jour où devait s'ouvrir le débat sur

le projet de loi DEVAQUET ;

- un appel à la constitution d'une coordination nationale.

Un objectif précis a été fixé à la grève générale et à la manifestation : IMPOSER AU GOUVERNEMENT LE RETRAIT DU PROJET DEVAQUET.

A Paris et dans toute la France, c'est la grève générale des étudiants que rejoignent les lycéens. Le 27, des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens manifestent à Paris et en province. La manifestation de Paris parvient devant l'Assemblée Nationale. Le soir, la "coordination étudiante" se réunit à la Sorbonne. Elle appelle à la grève générale de l'Université, les enseignants et leurs organisations à les rejoindre dans la grève pour imposer le retrait du projet DEVAQUET. Elle appelle à une gigantesque manifestation nationale à Paris en direction de l'Assemblée Nationale pour le jeudi 4 décembre. Le lundi 1er décembre, la direction de la Fédération de l'Education Nationale appelle les enseignants du supérieur et du secondaire à participer à la manifestation du 4. Le jeudi 4 : des flots d'étudiants, de lycéens, d'enseignants convergent sur Paris, une mer humaine déferle dans Paris.

LE GOUVERNEMENT ET LA BOURGEOISIE MANOEUVRENT

Instruit de l'expérience de mai-juin 1968, devant le déferlement du mouvement étudiant et lycéen, le gouvernement CHIRAC a fait preuve, au départ, d'une extrême souplesse. Aucune action répressive. Pendant la manifestation du 27 novembre, les forces de police ont été camouflées. Seules quelques barrières métalliques et quelques CRS barraient le quai entre l'esplanade des Invalides et le Palais Bourbon. Ce fut un jeu d'enfants de retirer les barrières. Les CRS se sont effacés. La voie était libre jusqu'à l'Assemblée Nationale.

De CHIRAC, en passant par DEVAQUET et MONORY, et jusqu'au sympathique et paternel ministre de l'Intérieur, Charles PASQUA, tous "comprennent et admettent que étudiants et lycéens, inquiets de leur avenir, fassent grève et manifestent". Selon CHIRAC et les autres, il n'y aurait qu'une incompréhension de la part des étudiants et des lycéens du projet de loi DEVAQUET, un malentendu entre eux et ces pères de familles que sont les membres du gouvernement RPR-UDF. Le dimanche 30 novembre, Jacques CHIRAC lui-même, au cours de l'émission de TF1 "Questions à domicile" affirme : "les diplômes nationaux sont le socle même de notre système éducatif"... "Il ne faut pas les changer", "Je ne vois aucun inconvénient à discuter des droits d'inscription", "Tous les bacheliers ont vocation à entrer à l'Université, dans les disciplines qu'ils choisiront". Il déclare : "Si le texte du gouvernement n'est pas clair, il faut le modifier". Renvoyé en commission, le projet de loi serait revu sur ces points.

Le gouvernement et la bourgeoisie manoeuvraient. Ils se sont efforcés, jusqu'au soir du 4 décembre, d'éviter d'apparaître comme engageant une épreuve de force. Ils ont fait "le ventre mou". La raison en est évidente : à l'arrière plan il y a l'immense puissance du prolétariat. Le gouvernement doit s'efforcer d'éviter à tout prix qu'il se mette en mouvement. Son problème est d'isoler le mouvement étudiant. Mais à partir du 4 au soir, il estime que le moment est venu de tenter d'utiliser les "provos". Ceux-ci font semblant de vouloir enfoncer les barrages de CRS qui, au Quai d'Orsay et au pont Alexandre III, empêchent la manifestation d'aller jusqu'à l'Assemblée Nationale. MONORY et DEVAQUET déclarent à la délégation étudiante : pas question de retirer le projet de loi sur la réforme de l'enseignement supérieur. Lorsque la délégation de la coordination étudiante annonce cela aux étudiants rassemblés sur l'esplanade des Invalides, la déception est immense et déjà nombre d'étudiants disent clairement : il faut combattre CHIRAC-MONORY. Dans le même temps, "les éléments incontrôlés" poursuivent et accentuent leur harcèlement des barrages de CRS. Le prétexte est établi : les charges de CRS, les tirs de grenades lacrymogènes, quelquefois à tir tendu, commencent. Il y a des dizaines et des dizaines de blessés dont quelques uns très grièvement.

LE "GRAND JEU"

L'opération n'aboutit pas au résultat recherché. Le mouvement étudiant-lycéen reste unifié et organisé. Il ne perd rien de sa combativité. Dans l'après-midi du 5, une manifestation se forme qui, partant de la Sorbonne parcourt Paris, passe à l'Opéra, revient au Quartier Latin. Le soir, au Quartier Latin, un peloton de policiers motocyclistes spécialisés, charge un groupe d'étudiants. Il matraque Malik OUSSEKINE qui meurt.
Le samedi 6, les évènements se précipitent. A 13 heures, MONORY annonce à la télévision et à la radio, au nom du gouvernement, que les dispositions du projet DEVAQUET portant sur les droits d'inscription, les diplômes nationaux, la sélection, sont supprimées, mais que toute la partie portant sur l'autonomie des universités est maintenue. DEVAQUET donne sa démission. Une nouvelle manifestation massive a lieu. Nombreux sont les enseignants et les parents d'élèves qui y participent. Des milliers de manifestants scandent en passant aux environs de l'Hôtel de Ville : "CHIRAC, PASQUA DEMISSION, PASQUA ASSASSIN". Le soir, une provocation contre les étudiants est délibérément organisée. Pendant des heures, les "casseurs" se livrent en toute liberté à leur

sport boulevards Saint-Germain et Saint-Michel. De quoi s'agit-il ? Le gouvernement a besoin d'en appeler à la "France profonde" contre les étudiants et les lycéens, de les isoler, de tenter de disloquer leur mouvement. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, la coordination nationale étudiante adopte un appel : "A TOUTE LA POPULATION, AUX PARENTS ET AUX ENSEIGNANTS". Il se conclut ainsi :

Tout doit être mis en œuvre pour que la répression cesse, pour que le gouvernement réponde aux aspirations de toute la jeunesse. Nous appelons l'ensemble des étudiants, lycéens et la population à manifester le 10 décembre à 14 heures, de façon non-violente et pacifiste.

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à nous rejoindre dans l'action, en organisant une grève générale dans tout le pays le 10 décembre pour dire :

• Retrait du projet Devaquet,
• non à la répression, défendons tous ensemble la liberté de manifester.

Ensemble par la solidarité et dans l'unité, faisons céder le gouvernement.

● *adopté dans la nuit du 6 au 7 décembre 1986*

Le lendemain, dimanche 7, à la tribune du CNIT, à La Défense où le RPR célèbre le 10e anniversaire de sa création, PASQUA sonne la charge :

> Le ministre a poursuivi pendant deux heures : « *Le quartier Latin a été livré aux loubards, aux pillards et aux agitateurs. Nous ne pouvons pas le tolérer. Il nous appartient de maintenir l'ordre. Nous le ferons avec calme et résolution. Mais, aujourd'hui, les mesures de maintien de l'ordre ne suffiront pas. Ce que je vois se mettre en place derrière les lycéens et étudiants, inquiets et généreux, abusés et débordés, ce sont les professionnels de la déstabilisation, gauchistes et anarchistes de tout poil et de toutes nationalités, comme le prouvent les dernières interpellations. Ce sont des revanchards, ceux qui refusent le verdict du suffrage universel, ceux qui manipulent et truquent le vérité au travers des médias, ceux qui veulent, par la rue, renverser le gouvernement et les institutions de la Ve République. Face à ces agissements, vous pouvez compter sur Robert Pandraud, sur moi-même, sur le gouvernement et sur Jacques Chirac. Oui, nous tiendrons, mais en ce qui vous concerne, militants du rassemblement, tenez-vous prêts, si les événements le nécessitent, à appeler les Français à défendre avec nous la démocratie et la République.* »

Discours de combat contre les étudiants et les lycéens, discours lu, donc entièrement préparé, qui indique la position du gouvernement CHIRAC à ce moment.

Il revient à André BERGERON de déclarer, dès le lundi matin, au nom du bureau confédéral F.O., que ce dernier refusait de se laisser entraîner dans "un amalgame politico-syndical qui a pour inconvénient grave de dénaturer le mouvement étudiant". Même position de la CFTC. Edmond MAIRE, secrétaire général de la CFDT ne dit ni oui ni non mais :"nous refusons toute stratégie d'affrontement politique". La direction de la FEN attend la réunion de ses instances. Seule la CGT appelle immédiatement, en principe, à participer au 10 décembre. Elle "appelle", mais l'Humanité se fait le porte-parole d'une politique systématique de division en multipliant notamment les attaques contre la FEN et le PS. Le lundi matin, tous veulent éviter "le scénario du 13 mai 1968" où, à l'appel de toutes les centrales, un million de travailleurs, de jeunes, d'étudiants, s'étaient rejoints dans une gigantesque manifestation d'où avait surgi le mot d'ordre "10 ans DE GAULLE : ça suffit", manifestation qui avait été le point de départ de la grève générale. Tous participent à la tentative d'isoler les étudiants.

TOUT BASCULE

Ensuite : lundi matin CHIRAC réunit un certain nombre de ministres et annonce à 12 H 45 qu'il retire le projet de loi DEVAQUET. Que s'est-il passé ? Le gouvernement ne parvient pas à casser le mouvement étudiant et à l'isoler. Exemple : le journal de 16 heures de "FEN-Info Flash" du dimanche 7 annonçait :

> "La FEN... enregistre une forte poussée vers la grève générale de la maternelle à la faculté." Mais il ajoute immédiatement : "La FEN est prête à tout faire pour qu'une campagne rondement menée auprès de la population recueille vite les millions de signatures nécessaires pour le retrait des projets de MONORY".

Or, la grève générale de l'enseignement aurait établi un pont entre l'action des étudiants et l'entrée en action du prolétariat. La direction de la FEN détient une position clé : qu'elle appelle à la grève générale des enseignants et c'est la grève générale. Jusqu'alors elle s'y est refusée. Mais le pourra-t-elle longtemps ?

A quoi il faut ajouter que MITTERRAND joue son propre jeu. Au conseil des ministres du 3 décembre, il aurait demandé que le gouvernement retire le projet de loi DEVAQUET. Depuis mars 1986, il s'est en général courbé devant le gouvernement CHIRAC et il ne veut certes pas mettre en danger la Ve République, l'Etat bourgeois. Mais il espère, il guette l'occasion de reprendre l'initiative, de destabiliser CHIRAC et son gouvernement. Ne va-t-il pas dès que l'occasion se présentera se prononcer publiquement pour le retrait du projet de loi DEVAQUET ? Le samedi soir, à Londres, il a prononcé une de ces petites phrases équivoques qui veulent tout dire

et ne rien dire : "Je donnerai tort à quiconque usera de la violence". Le dimanche, il rend visite à la famille de Malik OUSSEKINE mort à la suite d'un matraquage policier. Le mardi 9 il doit être interviewé par Europe 1. Tout est possible venant du florentin MITTERRAND. Au sein du gouvernement et de la majorité les hésitations s'accentuent, les partisans du retrait, et d'une retraite, sont de plus en plus nombreux.

La possibilité d'une jonction du mouvement étudiant et lycéen avec la classe ouvrière entrant en action, la crise au sommet de l'Etat menaçant, la détermination, affichée le dimanche après-midi se mute, le lendemain matin en capitulation.
Néanmoins, la coordination nationale étudiante maintient son appel à la manifestation pour le 10 décembre. Mais dès lors, il s'agit de l'aseptiser, de la ligoter. La direction de la FEN et celle de la CFDT déclarent qu'il n'y a plus de raison pour qu'elles appellent à la manifestation du mercredi 10. La coordination décide qu'il s'agira d'une manifestation silencieuse, d'hommage à Malik OUSSEKINE, qu'elle se déroulera sous le mot d'ordre insipide, inconsistant et soporifique : "non, plus jamais ça". Mardi soir, les directions de la FEN et de la CFDT reviennent sur leur décision et appellent à nouveau à la manifestation. Il faut noter qu'en dépit de la position confédérale l'UD-FO de Paris a déclaré soutenir la manifestation. A nouveau des centaines de milliers d'enseignants et de lycéens manifestent. Des dizaines de milliers d'enseignants et de travailleurs participent aux manifestations. Malgré les consignes, dans de nombreux groupes de la manifestation de Paris, des milliers d'étudiants et de lycéens lancent les mots d'ordre : "CHIRAC démission, PASQUA assassin". Le service d'ordre de la CGT est particulièrement vigilant à faire respecter le silence dans les groupes qu'il contrôle.

CONTRADICTIONS EXPLOSIVES

Coup de tonnerre dans un ciel serein ? Non ! Aux élections législatives du 16 mars 1986, la bourgeoisie a remporté une victoire, mais limitée, sur la classe ouvrière. Il lui fallait consolider cette victoire en élargissant la couverture parlementaire du gouvernement CHIRAC, en rétablissant un fonctionnement normal des institutions de la Ve République. Par l'adoption de la loi instituant le découpage PASQUA, le gouvenement CHIRAC a atteint le premier objectif. Le deuxième - l'élimination de MITTERRAND de la présidence de la République et l'élection d'un nouveau président dont les couleurs seraient celles de la majorité nouvelle à l'Assemblée Nationale - n'est pas atteint.

Il fallait surtout que le gouvernement CHIRAC parvienne à cadenasser la classe ouvrière, pour pouvoir développer à fond son offensive réactionnaire, sans que les travailleurs et la jeunesse puissent réagir. Faute de pouvoir imposer directement le corporatisme, le gouvernement et le patronat ont eu recours aux appareils des organisations syndicales. Il leur fallait les amener à s'engager totalement dans la "participation", en faire des rouages directs de l'application de leur politique, transition vers l'établissement du corporatisme. Certes, les appareils syndicaux ont fait preuve d'une grande bonne volonté. Mais l'aboutissement ne pourrait être que la destruction des organisations syndicales. Inéluctablement de puissantes contradictions se sont développées jusqu'à l'intérieur des appareils syndicaux. D'une part : adaptation aux exigences du gouvernement et du patronat ; de l'autre : tentative de desserrer l'étreinte et de se donner du champ. Cela sur le fond d'un prolétariat gardant toute sa puissance sociale, riche d'une expérience politique considérable, mais sans perspective devant la division et la politique de capitulation des dirigeants des organisations ouvrières, syndicats et partis.

UNE CHAINE

A leur corps défendant, les dirigeants des organisations syndicales ont ouvert une voie à la population laborieuse et à la jeunesse. Pour résister à la pression gouvernementale, exercer un chantage (sans plus) sur lui, se donner du champ, les dirigeants des organisations syndicales de la RATP, à l'exception de la direction de la CGT, ont appelé à une grève de 24 heures, pour le 11 juin, le personnel de toutes catégories de la Régie. Les dirigeants de la CGT ont d'abord tenté de saboter le mouvement. La volonté unitaire des travailleurs de la RATP les a contraints d'appeler également à la grève de 24 heures du 11 juin. Pratiquement la grève a été totale. Pourtant, l'ensemble du personnel savait parfaitement qu'elle ne briserait pas l'offensive gouvernementale et qu'elle n'arracherait pas ses revendications. Il a voulu démontrer que, dans l'unité des organisations syndicales, il était prêt au combat, à la grève générale des travailleurs de la RATP jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Pour tous les travailleurs, de toutes corporations, il devenait évident que, dans l'unité, le combat victorieux pour les revendications, contre la politique du gouvernement CHIRAC, contre ce gouvernement, est possible.

La volonté de MONORY de détruire la Fédération de l'Education Nationale allait de pair avec celle de disloquer décisivement l'enseignement public. La direction de la FEN, totalement engagée, jusqu'alors, dans les multiples réformes destructrices de celui-ci et notamment aux côtés des gouvernements qui se sont succédés entre 1981 et mars 1986, présente dans tous les organismes de "participation", a dû réagir. Jacques POMMATEAU a adressé une lettre datée du 12 juin, à Jacques CHIRAC, véritable "déclaration de guerre" au gouvernement. A la rentrée de septembre, un bureau fédéral extraordinaire de la FEN lançait un appel à l'ensemble des organisations syndicales

"sans exclusive"... "pour défendre en commun le service public".

Un processus s'est engagé. Les organisations syndicales des fonctionnaires, des enseignants et de certains services publics (SNCF, EDF-GDF) ont appelé à la grève générale de 24 heures du 21 octobre. Après des manoeuvres de diversion et de division, les directions des organisations syndicales CGT, sous la pression de la volonté unitaire des travailleurs, ont été contraintes d'appeler aussi à la grève de 24 heures du 21 octobre. La grève a été massive. Enseignants, fonctionnaires, travailleurs de la SNCF et de l'EDF-GDF ont démontré que, dans l'unité, ils étaient prêts à la grève générale jusqu'à satisfaction. A une échelle beaucoup plus vaste que ne l'avaient fait les agents de la RATP, enseignants, fonctionnaires, travailleurs de la SNCF et de l'EDF-GDF ont prouvé que dans l'unité le combat victorieux pour les revendications, contre la politique du gouvernement CHIRAC, contre ce gouvernement, est possible. Ce sont les principales, mais non les seules actions qui ont ouvert une voie à la classe ouvrière et à la jeunesse.

Ces actions ont servi de point d'appui au mouvement des étudiants contre le projet de loi DEVAQUET. Le dernier numéro de CPS écrivait :

> "La classe ouvrière aura-t-elle les ressources, plus exactement puisera-t-elle en elle-même la confiance qui lui est nécessaire pour utiliser le succès de la grève du 21 octobre et imposer aux dirigeants des organisations syndicales l'unité et la réalisation des conditions du combat contre la politique du gouvernement CHIRAC, contre ce gouvernement ? De la réponse à cette question beaucoup dépendra."

Ce numéro de CPS revenait une fois encore sur l'importance du projet de loi DEVAQUET, la nécessité d'engager le combat contre lui et précisait :

> Un "Appel aux directions des organisations syndicales de l'université (enseignants, chercheurs, techniciens, étudiants)" le dit clairement :
>
> "- réalisez l'unité des organisations syndicales de l'université contre le projet DEVAQUET,
>
> - organisez ensemble, immédiatement, des Assises Nationales des enseignants, de tous les personnels, pour la défense de l'université contre le projet de loi DEVAQUET."
>
> Les organisations syndicales disposent de puissants moyens d'action : le boycott des conseils d'université et d'UER. Aussi l'appel poursuit-il :
>
> "- décidez la démission immédiate de tous les élus syndicaux de tous les conseils d'université et UER,
>
> - appelez au boycott des conseils d'université et d'UER."
>
> Enseignants, étudiants, personnels universitaires, doivent etre appelés à une puissante manifestation à l'Assemblée Nationale contre le projet DEVAQUET le jour où débutera la discussion.

A leur façon et dans les conditions qui leur sont propres, les étudiants ont utilisé la principale, si faible soit-elle, organisation syndicale étudiante, l'UNEF-ID. Prenant confiance en eux, ils ont réalisé l'unité, la grève générale et les puissantes manifestations du 27 novembre et du 4 décembre. La manifestation à laquelle la direction de la FEN a appelé pour le 23 novembre a été une mobilisation infiniment plus puissante que ne l'attendaient ses initiateurs : des centaines de milliers de manifestants. Elle a été un relai dans le combat que les étudiants ont engagé. Nourrie par ce combat, la manifestation du 23 novembre a, à son tour, nourri le combat des étudiants.

UN COMBAT POLITIQUE

Les appareils des organisations syndicales et politiques se sont époumonés à affirmer : "le mouvement des étudiants et des lycéens n'est pas politique". Les porte-parole des étudiants et des lycéens ont proclamé : "Le mouvement est apolotique". Sans doute une grande masse d'étudiants et de lycéens croyait-elle que son mouvement n'était pas politique. Encore faut-il distinguer entre les affirmations des dirigeants des organisations ouvrières et ce que pensaient et disaient étudiants et lycéens. Les premiers répondaient au gouvernement, à la majorité RPR-UDF de l'Assemblée Nationale, à la bourgeoisie qui les accusaient : d'utiliser le mouvement étudiant et lycéen pour les mettre en cause ; d'avoir recours contre la Ve République et ses institutions (plus généralement contre le pouvoir bourgeois) aux méthodes de lutte des masses ; de faire appel "à la rue". Ils affirmaient : il n'en est rien. Tout au contraire nous faisons tout pour "calmer le jeu". Les seconds refusaient de se laisser manipuler et coiffer par des manoeuvres politiciennes. N'en déplaisent aux uns et aux autres, le mouvement a été profondément politique.

Une première raison. En exigeant l'abandon de la réforme DEVAQUET, les étudiants et les lycéens ont mis en cause un des objectifs principaux du gouvernement CHIRAC, de la majorité RPR-UDF, qui répond à un besoin fondamental de la bourgeoisie française en crise.

Une deuxième raison. Les étudiants et les lycéens ne s'y sont pas trompés. Ils ont décidé d'aller manifester là où siègent le gouvernement CHIRAC et sa majorité, à l'Assemblée Nationale et contre eux.

Une troisième raison. Le mouvement s'est organisé en comités de grève, en coordinations, assurant l'unité et une démocratie de type ouvrier. Il y a là comme une préfiguration de conseils, de soviets.

Une quatrième raison. Le mouvement étudiant et lycéen s'est enchaîné dans un développement de la lutte des classes qui va du 21 octobre au 23 et au 27 novembre et au 4 décembre dans lequel le prolétariat est impliqué, dont le contenu est : huit mois de gouvernement CHIRAC ça suffit.

A partir du 5 décembre, ce contenu a été clairement exprimé. Le 6, des milliers et des milliers d'étudiants et de lycéens manifestaient aux environs de l'Hôtel de Ville de Paris aux cris de : "CHIRAC, PASQUA, démission". Dans la manifestation du 10 ce mot d'ordre a, à nouveau, surgi, malgré toutes les précautions prises.

LE FRONT UNIQUE, L'INITIATIVE DES MASSES, LE COMBAT

L'identification que font les gauchistes entre les appareils syndicaux, le PS et le PCF et le gouvernement actuel est paralysante : les évènements de ces derniers mois viennent de le démontrer. Les appareils sont angoissés par la marche à un éventuel corporatisme. L'identification entre CHIRAC et MITTERRAND, en désignant le gouvernement actuel comme le gouvernement MITTERRAND-CHIRAC, empêche de voir les contradictions et antagonismes existants entre CHIRAC et MITTERRAND. Mais tous se retrouvent dans la défense de la société bourgeoise, de l'Etat bourgeois, dont la Ve République et ses institutions sont la forme actuelle. Aussi a-t-on vu :

- l'appareil de FO, alors que parallèlement il appelait à la grève de 24 heures le 21 octobre, (après avoir signé l'accord sur la flexibilité des horaires dans la métallurgie) signer, le même jour, celui donnant toute liberté au patronat de licencier ;

- la direction de la FEN, alors qu'elle appelait à la manifestation du 23 novembre, s'efforcer de transformer celle-ci en kermesse et participer aux élections aux organismes de "participation" que sont les conseils d'écoles et les conseils d'administration des lycées et des collèges ;

- la direction de la CGT participer également à tous les organismes de "participation" et pratiquer une tactique de dislocation et de bouzille de la capacité de combat de la classe ouvrière, cultiver la division.

Quant au PS et au PCF ils jouent, par rapport au gouvernement CHIRAC, le rôle de "l'opposition" (des oppositions ?) "de sa majesté", respectueux des "règles du jeu". MITTERRAND se cramponne à la présidence de la République. Il fait des "remarques" sur certains projets gouvernementaux et, jusqu'alors s'est couché pour l'essentiel.

Il est significatif que tous se soient prononcés au début du mouvement pour "amender" le projet de loi DEVAQUET. MITTERRAND a accepté, au conseil des ministres, le projet de loi sans mot dire. La direction de l'UNEF-ID limitait ses revendications au début du mouvement à : augmentation du nombre des représentants étudiants dans les conseils d'administration des nouvelles universités ; le bac donnant automatiquement droit d'entrée à l'université ; maintien des diplômes nationaux ; uniformité des droits d'entrée à l'université. Ensuite l'UNEF-ID a fait du "surf" sur la vague étudiante. MITTERRAND tout en le redoutant s'est efforcé de tirer parti du mouvement.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le mouvement étudiant et lycéen s'est développé dans un processus qui inclut le 11 juin, le 21 octobre, le 23 novembre dont l'initiative revient aux appareils.

Mais pour mener leur combat, assurer son unité, sa conduite démocratique, il a fallu aux étudiants et aux lycéens :

- imposer l'unité aux organisations syndicales étudiantes et universitaires ;

- imposer qu'elles appellent ensemble à la grève générale et aux manifestations à l'Assemblée Nationale ;

- se réunir en Assemblées Générales, constituer leurs comités de grève et de coordination ;

- réaliser la coordination nationale.

> "Ce qui vaut et est nécessaire à l'université l'est également pour les travailleurs dans les entreprises, les corporations, à tous les niveaux jusqu'au niveau national. C'est de cette façon que sera réalisée l'unité, que se dégageront les initiatives, que seront renforcées les conditions de l'action efficace." (Extrait du supplément à CPS n° 12 daté du 24 novembre 1986).

LE GOUVERNEMENT CHIRAC : CA SUFFIT

Après la capitulation du gouvernement CHIRAC retirant le projet de loi DEVAQUET, se pose la question : et maintenant ? Comme le soulignait le supplément n° 2 à CPS n° 12 daté du 8 décembre :

> "Le projet de loi MONORY-DEVAQUET est retiré. Toute la politique réactionnaire mise en place depuis 8 mois reste en place. Ce gouvernement reste en place : un gouvernement qui porte la responsabilité de la mort de l'étudiant Malik OUSSEKINE, de centaines de blessés, dont certains très gravement ; un gouvernement de la matraque et de la répression".

Au conseil des ministres du 10 décembre, l'ordonnance instituant la flexibilité des horaires sur une base annuelle (la moyenne hèbdo. étant de 39 heures) le travail de nuit des femmes, etc, celle qui enlève à l'ANPE le monopole du placement des chômeurs inscrits - "(divers organismes et associations pourront) se charger de ces taches après agrément de l'Etat et après avoir signé une convention avec l'ANPE. Même les employeurs et les groupements d'employeurs peuvent user de cette faculté" (Le Monde du 11/12/86) - ont été adoptées avec, semble-t-il, l'accord de MITTERRAND.

Certes le gouvernement CHIRAC a annoncé une "pause" dans l'application du programme RPR-UDF, la suppression de la session extraordinaire du parlement qui était prévue et le report de la discussion de tous les projets de loi au mois d'avril. Mais la diminution du pouvoir d'achat, l'aggravation des conditions de travail et de vie des travailleurs, les ordonnances réactionnaires déjà prises, les lois réactionnaires déjà votées (y compris le découpage électoral), les réformes réactionnaires mises en place, le budget réactionnaire et ses suppressions d'emplois, les menaces sur les PEGC, la tentative d'instituer un corps particulier de directeurs d'écoles, la loi CARRAZ, les licenciements, les lois xénophobes et anti-immigrés, etc... demeurent. Comme demeurent les dispositions, lois, décisions prises par les gouvernements précédents en défense du capitalisme en crise et plus généralement des gouvernements de la Ve République. La Ve République et ses institutions restent en place.

Déjà le gouvernement CHIRAC a annoncé la couleur : destabilisé par une défaite retentissante, il va plus que jamais, face à la classe ouvrière et à la jeunesse, faire appel à la "participation". Il l'a dit par rapport à l'objectif de réaliser l'autonomie des universités. Peut-être procédera-t-il à quelques réajustements, concessions mineures pour "calmer le jeu" et rendre plus facile la "participation" des appareils syndicaux. Mais la crise du capitalisme français commande impérativement au gouvernement une politique de réaction économique, sociale et politique. Il est encore trop tôt pour savoir comment la bourgeoisie va se réorienter politiquement. Mais elle va le faire.

De toute façon, un tournant politique radical s'est produit : une perspective s'ouvre à la classe ouvrière. Comment combattre et vaincre ? Cette question a reçu une réponse au travers de la mobilisation et du combat des étudiants et des lycéens. Maintenant les travailleurs connaissent, comme le supplément n° 2 à CPS 12 l'indiquait : "la marche à suivre" :

> "Ce que les étudiants ont fait dans les universités doit être réalisé par les travailleurs dans les entreprises, les corporations, à l'échelle nationale.
>
> . Unité des organisations et centrales syndicales.
> . Assemblées Générales de tous les travailleurs.
> . Constitution de comités de grève à tous les niveaux.
> . Grève générale dans les entreprises et les corporations.
> . Grève générale de l'ensemble des travailleurs."

Ils savent que c'est ainsi qu'ils obtiendront satisfaction à leurs revendications, l'arret des licenciements. Ils savent que contre la majorité RPR-UDF, le gouvernement CHIRAC, il faut marcher en masse sur l'Assemblée Nationale. Ils savent, surtout après le découpage électoral PASQUA, que ce n'est pas par le bulletin de vote qu'ils vaincront, mais qu'il leur faut, par leurs moyens et leurs méthodes de classe, balayer le gouvernement CHIRAC, cette Assemblée et ce système politique réactionnaire ce qui ne les empêchera pas éventuellement d'utiliser les élections pour se regrouper, s'exprimer, se compter. Ils savent que par leur combat, les travailleurs et les jeunes peuvent imposer un autre gouvernement, un gouvernement issu de leur unité, de l'unité des organisations ouvrières, syndicats et partis.

Il n'y a pas de différence de nature dans les relations que le prolétariat a à établir entre lui et les organisations syndicales, en imposant aux dirigeants le Front Unique, en prenant les initiatives nécessaires, en engageant le combat, et les relations à établir entre ce même prolétariat, la jeunesse et les organisations politiques ouvrières, le PS et le PCF. Compte tenu des organisations existantes, à l'évidence au moment actuel, le gouvernement, que par leur combat, la classe ouvrière et la jeunesse peuvent porter au pouvoir, ne peut être qu'un gouvernement du PS et du PCF, réalisant le Front Unique. Mais en 1981 ils ont déjà été portés au pouvoir. C'était à la suite du vote massif de la population laborieuse pour MITTERRAND, le PS et le PCF. Au gouvernement ils ont pratiqué une politique de gestion "honnête et loyale", de défense du capitalisme en crise au détriment de la population laborieuse. Le RPR et l'UDF ont pu revenir au pouvoir en conséquence de cette politique qui a jeté le désarroi parmi les travailleurs. N'en serait-il pas de même s'ils sont à nouveau portés au pouvoir ?

Il n'y a pas de garantie contre cela. Pas plus qu'il n'y a de garantie que les appareils des organisations syndicales ne fassent ce qu'ils peuvent pour défendre le gouvernement CHIRAC, l'Etat bourgeois, les institutions menacées, à l'instar des dirigeants du PS et du PCF. La différence pourtant peut être considérable entre 1981-1986 et maintenant. Si le prolétariat et la jeunesse s'organisent comme classe dans et pour le combat, ils se donneront, ainsi, les moyens d'intervenir constamment sur la scène politique, d'imposer, en utilisant leurs propres moyens et méthodes, ce qui correspond à leurs besoins, à leurs exigences, à leurs aspirations : une politique qui satisfasse leurs revendications, en finisse avec la crise engendrée par le capitalisme, s'engage sur la voie qui mène au socialisme.

CONSTRUIRE L'INDISPENSABLE PARTI OUVRIER REVOLUTIONNAIRE

Des modifications dans les rapports entre le prolétariat, la jeunesse, les appareils bureaucratiques des organisations syndicales et des partis ouvriers traditionnels, le PS et le PCF sont en cours. On mesure le rôle que pouvait et aurait dû jouer le PCI si sa direction ne l'avait aligné, des années durant, derrière l'appareil de Force Ouvrière et subordonné à une organisation fantôme mais dont l'aéropage dirigeant se situe sur le terrain de la société et de l'Etat bourgeois (voir article : "MPPT : vers "des révisions déchirantes"").

La spontanéïté des masses n'est pas une donnée fixe. C'est toujours la spontanéïté à un moment donné qui est conditionnée par l'expérience historique et politique accumulée antérieurement. Le mouvement étudiant et lycéen n'a pas renouvelé strictement ce qui s'est passé en 1968 et cela, en général, pour le meilleur. En même temps, son "apolitisme" affirmé, jusqu'au 4 décembre, n'était pas sans danger et fournissait un terrain de manoeuvre pour tenter d'isoler les étudiants et les lycéens du prolétariat au nom, justement, de "l'apolitisme". Une avant-garde capable de préparer le combat, de lui donner toute la dimension et la clarté politiques requises est nécessaire.

Il est probable que le tournant politique sera à l'origine d'une ébulition, d'une recherche politique dans la jeunesse et la classe ouvrière. Jeunes et travailleurs seront amenés à chercher des réponses politiques, à chercher à constituer l'instrument qui aujourd'hui leur fait défaut : un Parti Ouvrier Révolutionnaire. De nouveaux éléments constitutifs d'une nouvelle disposition politique se dégageront, s'ils ne se dégagent déjà. Ils renouvelleront les possibilités de construire, dans l'intervention et la lutte politique, pour, quelles que soient nos forces, aider le mouvement du prolétariat et de la jeunesse, le Parti Ouvrier Révolutionnaire indispensable à la victoire sur la bourgeoisie. Tout faire pour construire le Parti Ouvrier Révolutionnaire en France, sur la base du programme de transition (l'agonie du capitalisme et les tâches de la IVe Internationale), tel est l'impératif catégorique (ce qui n'exclut pas, mais inclut comme une des tâches, la poursuite de l'action politique pour le redressement politique et organisationnel du PCI (au moins ce qui en reste et tant que cela est possible) et la reconstruction de la IVe Internationale).

Le 11 décembre 1986

BULLETIN D'ABONNEMENT A "COMBATTRE POUR LE SOCIALISME".
10 numéros: 70 Fr.

NOM:..... PRENOM:.....

ADRESSE:.....

..... CODE POSTAL:..... DATE:.....

(Une lettre, en caractères d'imprimerie, par case. Merci.
Envoyer à: Stéphane JUST B.P. 154 92804 PUTEAUX CEDEX.

L'augmentation des tarifs postaux, du nombre de pages de CPS ont contraint l'administration à augmenter le prix de CPS au numéro qui est passé à 7 fr et de l'abonnement (10 n°) qui passe à 70 fr. Les lecteurs de CPS le comprendront et feront le petit effort nécessaire.

APRES LA SIGNATURE DES ACCORDS DANS LA METALLURGIE ET SUR LES LICENCIEMENTS QUELLE POLITIQUE SYNDICALE ?

BERGERON DIT "OUI"

André BERGERON intitule son éditorial de "Force Ouvrière Hebdo" du 29 octobre : "Il fallait signer". Dans cet éditorial, il s'efforce de justifier la décision que la confédération Force Ouvrière a prise le 23 de signer l'"Accord National Interprofessionnel du 20 octobre 1986 sur l'emploi". Le titre de cet accord est déjà une escroquerie car cet accord concerne les nouvelles procédures de licenciements qui devraient être appliquées à la suite de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. BERGERON écrit :

> "(les) discussions engagées entre les organisations d'employeurs et les syndicats avaient pour objectif l'obtention de garanties en faveur des licenciements économiques".

Il conclut :

> "Dans le contexte difficile que nous vivons, les représentants de Force Ouvrière, engagés dans une des négociations les plus difficiles que l'on ait vécues, ont fait de leur mieux pour garantir l'essentiel.
>
> Convaincu qu'il n'était pas possible d'aller au-delà, refusant le négativisme, à l'unanimité, le bureau de la confédération, avec l'appui de l'ensemble des fédérations concernées, a considéré que l'intérêt des salariés demandait la signature de l'accord".

Quelles seraient donc les "garanties" obtenues dans cette "négociation" la "plus difficile que (F.O.) ait vécue" ? Selon BERGERON :

> "Nous avons obtenu des garanties en matière de consultation des représentants du personnel".

Ce membre de phrase se suffit à lui-même : le patronat n'a d'autres obligations que de "consulter"... "informer" les Comités d'Entreprise ou d'Etablissement, les Comités d'Hygiène et de Sécurité, éventuellement les délégués du personnel et l'administration. D'ailleurs, le titre deux s'intitule : "Information et consultation sur les projets de licenciements pour raison économique". Rien, absolument aucune disposition, qui soit suspensive (seulement suspensive) des licenciements que les patrons auront décidés, pas même une intervention quelconque de l'administration. Il n'est donc pas exagéré de dire que les dirigeants des organisations syndicales signataires ont reconnu au patronat la liberté totale de licencier.

FAIRE "AVALER" LES LICENCIEMENTS

Mais il y a la tarte à la crème du "plan social". BERGERON écrit encore :

> "Des assurances concernant l'application de plans sociaux en cas de licenciement économique (possibilité de reclassement, contrat de formation avec une garantie minimum de 70 % du salaire d'activité).
>
> Enfin - et c'est un aspect important de l'accord - les salariés, outre le fait qu'ils pourront exiger, en cas de licenciement, le respect d'un délai de prévenance, devront obligatoirement être informés des possibilités de bénéficier de contrat de conversion. Jusqu'ici cela n'existait pas. C'est vrai également lors du licenciement de moins de 10 personnes, dans une même période de 30 jours".

L'article 12 énumère les mesures que devrait prévoir le "plan social" :

> compétente et à la commission paritaire de l'emploi. Il prévoira des mesures telles que :
> - aménagement et/ou réduction des horaires de travail, lorsque cela apparaît possible et de nature à éviter des licenciements ;
> - temps partiel volontaire ;
> - recours à des mesures de mutations ;
> - recherche des possibilités de reclassement interne ou, le cas échéant, externe ;
> - inventaire des moyens de formation pouvant faciliter ces mutations et ces reclassements ;
> - étalement dans le temps des licenciements éven-

tuels, afin de faciliter les opérations de reclassement ;
- mesures susceptibles de tenir compte des problèmes spécifiques de certains salariés et notamment des personnes handicapées (au sens de la législation en vigueur) et des femmes enceintes ;
- actions de bilan-évaluation destinées à permettre aux intéressés de situer sur le marché de l'emploi en fonction de leurs capacités professionnelles acquises et potentielles ;
- formation aux techniques de recherche d'emploi ;
- aide aux départs volontaires ou anticipés et à la réalisation de projets individuels ;
- aide au retour au pays d'origine ;
- mise en place de structures adaptées destinées à informer et à conseiller les intéressés dans le domaine de la formation et à leur faciliter leurs démarches vis-à-vis d'organismes tels que l'AFPA, l'ANPE, l'APEC, les ASSEDIC,... ;
- conventions avec le Fonds National de l'Emploi ;
- contrats de conversion prévus au chapitre deuxième de l'Accord National Interprofessionnel du 20 octobre 1986.

"Le Matin" du mercredi 22 octobre 1986 a publié un tableau qui synthétise ce qu'il en est des procédures de licenciements prévues :

	10 personnes licenciées	Plus de 10 personnes licenciées sur 30 jours
Procédures.	• Entretien préalable. • Délai de 7 jours pour la notification de licenciement par lettre. • Consultation du CE s'il y en a un.	• Double consultation du comité d'entreprise et présentation d'un plan social (pour les entreprises de plus de cinquante salariés). • Délai entre la consultation du CE ou des représentants du personnel et la notification du licenciement : Moins de 100 licenciements : 30 jours. De 100 à 250 licenciements : 45 jours. Plus de 250 licenciements : 60 jours.
Mesures possibles mais non obligatoires pour accompagner les licenciements.	• Plan FNE (préretraite à cinquante-cinq ans). • Contrat de conversion (cinq mois rémunérés à 70 % du salaire brut, avec 300 heures de formation).	
Intervention de l'administration.	• Elle peut demander à l'entreprise toutes les informations relatives aux licenciements. Mais elle ne dispose d'aucun moyen de blocage. • Si plus de trente personnes sont licenciées en six mois par paquet de neuf, l'employeur est contraint d'élaborer un plan social pour les prochains licenciements. • Ultime recours : les conseils de prud'hommes qui jugent en dommages et intérêts.	• Vérification du respect des procédures et de la mise en œuvre d'un plan social, sans avoir cependant de droit de regard sur ce dernier, dans des délais de : Moins de 100 licenciements : 14 jours. De 100 à 250 licenciements : 21 jours. Plus de 250 licenciements : 30 jours. • Si l'administration constate des irrégularités, elle le signale à l'entreprise qui doit en prendre acte. Mais l'administration n'a cependant aucun moyen de bloquer les licenciements. • Ultime recours : les conseils de prud'hommes qui jugent en dommages et intérêts.

Par l'article 12, le patronat obtient l'aval des syndicats en ce qui concerne : l'aménagement et la réduction des horaires, le temps partiel, les mutations, les déqualifications et déclassifications. Pour le reste, cet article énumère la panoplie des mesures qui visent à affaiblir la résistance ouvrière et à faciliter au patronat le recours aux licenciements. Parmi ces mesures, les "contrats de conversion".

LA DUPERIE DES "CONTRATS DE CONVERSION"

Les "contrats de conversion" érigent la duperie en système. Il permettent :

> "Des formations dans la limite de 300 heures, compte tenu des stages offerts par les dispensateurs de formation, publics ou privés, en mesure d'apporter leur concours".

Les "formations" s'étaleront éventuellement sur cinq mois, mais elles ne dureront, au maximum que 300 heures

- à peine deux mois de "formation". Peut-on recevoir en si peu de temps une "formation" professionnelle réelle ? Non ! Et encore, elle sera dispensée "compte tenu des stages offerts". D'ailleurs, aucune précision n'est donnée sur le contenu de ces stages. Au terme des 300 heures, les "contrats de conversion" ne donneront aucune garantie d'emploi. Par contre, l'accord stipule :

> "Le contrat de travail d'un salarié ayant accepté un contrat de conversion proposé à l'initiative de l'employeur est rompu du fait d'un commun accord des parties (sic)".

En clair : le licencié entérine lui-même son licenciement. Les "contrats de conversion" sont bien l'antichambre du chômage.

L'accord consacre même le raccourcissement des délais de préavis. "Le Matin" écrit :

> "(les signataires ont accepté) le raccourcissement des délais de licenciement qui passent par exemple, pour les charettes de plus de 250 personnes, du double au simple (de 120 à 60 jours)".

Enfin, c'est sur leur compte, au détriment de leur indemnisation de licenciement, que les licenciés "bénéficieront" de "contrats de conversion". Pendant cinq mois ils percevront 70 % de leur salaire brut antérieur. Mais ce sera autant qui sera déduit des indemnités de licenciement que, autrement, ils auraient perçues.

Cet accord sur les licenciements accentue l'aspect "participationiste" des Comités d'Entreprise, des Comités d'Etablissement. Il souligne le rôle des Comités d'Hygiène et de Sécurité. Tous ces comités deviennent explicitement des rouages des procédures de licenciement que les patrons décident. L'accord engage même dans la "participation" les délégués du personnel.

L'ACCORD ENTRE L'U.I.M.M., F.O., LA C.G.C., LA C.F.T.C.

L'accord sur les licenciements ne peut être séparé de celui que l'Union des Industries Métallurgiques et Minières d'une part, F.O., la C.G.C., la C.F.T.C. de l'autre, ont conclu le 17 juillet. Il faut rappeler son contenu.

Article 1 - MODULATION

L'article 4 de l'accord national de la métallurgie du 23 février 1982 est remplacé par un nouvel article 4 ainsi rédigé.

L'horaire de travail peut faire l'objet, aux conditions ci-après, d'une modulation hebdomadaire établie sur la base d'un horaire moyen, de telle sorte que les heures effectuées au-delà et en-deçà de celui-ci se compensent arithmétiquement dans le cadre de la période de modulation adoptée.

L'horaire moyen servant de base à la modulation est l'horaire de 39 heures par semaine, ou l'horaire pratiqué par le personnel concerné si cet horaire est inférieur à 39 heures.

La limite supérieure de l'amplitude de la modulation ne peut excéder 44 heures par semaine.

Les majorations pour heures supplémentaires continuent d'être calculées dans le cadre de chaque semaine au-delà de 39 heures, sauf dérogation par accord d'entreprise ou d'établissement. Dans ce cas, l'accord d'entreprise ou d'établissement fixera les modalités d'application des dispositions dérogatoires qu'il adoptera. Il devra prévoir des contreparties appropriées restant à l'appréciation de ses signataires et qui pourront notamment prendre la forme, en tout ou en partie, de repos compensateurs, de réduction de la durée du travail ou de temps de formation indemnisé.

En cas de modulation, le décompte sur le contingent annuel d'heures supplémentaires prévu par l'article 12 du présent accord, de même que, le cas échéant, le repos compensateur prévu par le premier alinéa de l'article L 212-5-1 du Code du travail ne s'appliquent que pour les heures qui viendraient à être effectuées au-delà de la modulation adoptée.

Article 2
TRAVAIL EN CONTINU ET TRAVAIL EN EQUIPES SUCCESSIVES

Un accord collectif d'entreprise ou d'établissement pourra, pour des raisons de caractère économique ou de charge de travail, prévoir l'organisation de travail en continu.

Dans ce cas, l'accord devra impérativement fixer une date limite, laissée à l'appréciation des signataires, à partir de laquelle l'horaire hebdomadaire effectif ne pourra excéder 33 h 36 en moyenne, qui, le plus souvent, correspondra à une organisation du travail en 5 équipes.

L'accord devra en outre prévoir les modalités du passage à l'organisation de travail en continu, notamment en ce qui concerne la compensation des réductions d'horaire résultant de son application.

Les embauchages éventuellement nécessaires lors du passage au travail en continu seront effectués, en priorité, par contrat de travail à durée indéterminée.

Un accord collectif d'entreprise ou d'établissement pourra également prévoir les dispositions dérogatoires à la réglementation concernant le travail de nuit des femmes, qui s'imposeraient en raison de l'organisation du travail en continu ou en équipes successives.

Article 3
REMPLACEMENT DU PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES PAR UN REPOS COMPENSATEUR

Il peut être décidé par accord collectif d'entreprise ou d'établissement que le paiement de tout ou partie des heures supplémentaires est remplacé par un repos compensateur de 125 % pour les huit premières heures et de 150 % pour les heures suivantes. Pour les modalités d'attribution de ce repos, l'accord peut déroger aux règles fixées par l'article L 212-5-1.

Ce repos ne se cumule pas avec les repos compensateurs à 20 % et à 50 % institués par l'article L 212-5-1.

Article 4
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions ci-dessus prévues par les articles 1, 2, 3 entreront en application, chacune en ce qui la concerne, dès que les modifications indispensables auront été apportées à la législation.

(d'après le n° 225, octobre 86 de "L"Ouest syndicaliste")

Par rapport aux accords précédents, l'amplitude de la "modulation" passe de 41 heures à 44 heures. La référence à l'horaire pivot de 39 heures n'est qu'une fiction puisque c'est **"ou l'horaire pratiqué par le personnel concerné si cet horaire est inférieur à 39 heures"**. La majoration des heures supplémentaires est aléatoire puisque c'est **"sauf dérogation par accord d'entreprise ou d'établissement"**. Le patronat dispose en outre d'un contingent annuel d'heures supplémentaires, fixé à 94 heures pour la métallurgie, qui s'ajoutent à la "modulation" des horaires **"sur la base de (l') horaire moyen"**. L'accord conclut entre l'UIMM, FO, la CGC et la CFTC organise le travail en continu qui est prétexte à la réintroduction par **"accord d'entreprise ou d'établissement"** du travail de nuit des femmes.

PARTICIPATION A L'ELABORATION DES LOIS ANTI-OUVRIERES

L'accord sur les licenciements et celui dans la métallurgie sont des accords qui marquent un nouveau développement de la politique de "concertation" et de "participation". Le premier accord doit servir de trame à la loi qui définira les nouvelles procédures de licenciement après qu'une première loi ait supprimé l'autorisation préalable de licenciement. Il comprend un mémorendum adressé dans ce but au gouvernement. Le deuxième doit devenir la trame d'une ordonnance que le gouvernement va prendre qui annulera la loi DELABARRE et instituera la "flexibilité" du travail que les patrons exigent. Ainsi, non seulement, en engageant de telles discussions, en concluant de tels accords, les dirigeants syndicaux signataires font droit aux revendications du patronat, mais encore ils se soumettent strictement à ce que le gouvernement CHIRAC exige d'eux. Ils s'engagent dans le processus de la participation à l'élaboration des lois et des ordonnances mettant en application la politique du gouvernement des capitalistes. La table de "négociation" entre le CNPF et les dirigeants des syndicats signataires devient une sorte de commission au service du gouvernement et d'élaboration de la législation anti-ouvrière. C'est la "participation" au 2e degré. C'est un pas considérable sur la voie qui mène de la "participation" au corporatisme.

L'accord sur les licenciements signé entre le CNPF, la CFDT, la CFTC, FO (au dernier moment la CGC a refusé de signer), celui sur la "modulation", une fois devenus loi et ordonnance feront partie de l'arsenal légal dont le gouvernement CHIRAC s'est doté contre la classe ouvrière et la jeunesse, au compte du patronat. D'autres parties de cet arsenal sont : la loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement, la loi au nom de laquelle ont déjà été prises les ordonnances sur l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans, les contrats à durée déterminée et le travail intérimaire. CPS n° 11 résumait ainsi ces ordonnances :

DEUX ORDONNANCES

Elles font de véritables cadeaux aux capitalistes et aggravent considérablement l'exploitation de la jeunesse et de la classe ouvrière.

La première décide que :

- pour l'embauche d'un jeune de 16 à 25 ans, cela depuis le 1er mai 1986 jusqu'au 31 janvier 1987, l'entreprise est exonérée pendant un an de 25 % des charges sociales, ce qui correspond aux 9 points des cotisations familiales ;

- pour l'embauche d'un jeune sortant d'une formation en alternance, d'apprentissage, d'un TUC ou d'un stage conventionné par l'Etat, l'exonération passera à 50 % des charges sociales pendant l'année qui suit l'embauche,

à condition que celle-ci intervienne dans les trois mois qui suivent la sortie de formation ;

- l'exonération est totale pour l'accueil d'un jeune en apprentissage ou dans un stage de formation en alternance, cela avant le 1er février ou si le contrat est signé avant cette date. Dans le cas de l'apprentissage, des stages dits de "qualification" et des "stages d'initiation à la vie professionnelle" (SIVP) l'exonération dure jusqu'à la fin du contrat - l'age limite d'entrée en apprentissage est reportée de 20 à 25 ans. L'exonération dure un an pour les contrats dits 'd'adaptation".

  Par contre, dans le premier et le deuxième cas le jeune touche le SMIC, avec possibilité d'un abattement de 20 % pour les jeunes de moins de 17 ans, de 10 % pour les jeunes de moins de 18 ans ; dans le troisième cas de 15 à 75 % du SMIC et même de 17 à 27 % pour un SIVP.

La seconde :

- supprime l'autorisation administrative qui était nécessaire pour les contrats à durée déterminée et l'intérim ; elle décide que les contrats à durée déterminée qui ne pouvaient dépasser 12 mois et l'intérim dont la limite était 6 mois, pourront s'étendre sur deux ans, avec la possibilité de 3 renouvellements pour les contrats (3 fois 8 mois) et de 2 renouvellements (2 fois 12 mois) pour l'intérim ; tous les travaux peuvent faire l'objet du travail à durée déterminée et de l'intérim ; elle décide que les travailleurs à temps partiel ne seront plus comptabilisés dans les effectifs d'une entreprise qu'au prorata des heures pendant lesquelles ils auront travaillé, ainsi deux travailleurs effectuant 20 heures chacun par semaine ne compteront que pour un. Des retraites à mi-temps pourront être versées en cas de licenciement aux travailleurs à mi-temps. Ces retraites ne dépendront plus du maintien des effectifs dans l'entreprise.

Des ordonnances doivent établir les règles de "l'intéressement" des travailleurs au profit des entreprises où ils sont exploités, de leur "représentation" dans ces entreprises. Le gouvernement CHIRAC prépare encore d'autres lois, ordonnances, mesures qui se situent sur cette orientation et la poursuivent. D'ores et déjà le code du travail est mis à mal, nombre de ses pages ont été déchirées, arrachées et jetées à la poubelle. Nombre de garanties et d'acquis de la classe ouvrière et de la jeunesse sont disloqués et détruits. Les moyens sont donnés au patronat pour qu'il intensifie son exploitation, qu'il diminue la valeur de la force de travail. En relation d'ailleurs avec l'accord et la nouvelle loi sur les licenciements, le gouvernement prépare une réforme des prud'hommes, etc... etc. Mais du point de vue des rapports entre les classes, des rapports politiques, il était essentiel que le patronat et le gouvernement CHIRAC intègrent à cette politique au moins certaines directions de centrales syndicales, dont celle de F.O., qu'elles y contribuent jusqu'à participer à l'élaboration de la législation qui la développe. La politique du gouvernement CHIRAC exige en effet qu'il se donne les moyens d'aller vers le corporatisme.

COMMENT SE SITUENT POLITIQUEMENT BERGERON ET L'APPAREIL F.O.

Alexandre HEBERT, secrétaire de l'Union Départementale de F.O. de Loire Atlantique, la commission administrative de l'Union Départementale de Loire Atlantique, certains autres encore, ont dénoncé vigoureusement la signature par F.O. des accords sur les licenciements et sur la "modulation" du temps de travail. Ils considèrent que signer ces accords c'est s'engager sur la voie qui mène au corporatisme. Tout militant qui combat pour l'indépendance de classe du prolétariat, la défense de ses conquêtes, de ses acquis, la rupture des organisations ouvrières avec la bourgeoisie, son Etat, ses gouvernements, ses partis, qui s'oppose à la marche au corporatisme ne peut que dénoncer la signature de ces accords et militer aux côtés de tous ceux qui s'y opposent, pour que les organisations syndicales F.O. qui les ont signés les dénoncent. Cela n'empêche pas de constater qu'Alexandre HEBERT et d'autres réagissent ainsi que des gens "déçus" par l'appareil de Force Ouvrière. C'est la contre-partie des illusions qu'ils ont distillées et entretenues sur l'appareil de F.O., sa nature, sa politique. Ils l'ont couvert et eux sont aujourd'hui à découvert.

La prétendue indépendance de l'appareil confédéral F.O. par rapport à l'Etat bourgeois, aux gouvernements et aux partis est une misérable mystification. A sa manière, comme les autres appareils confédéraux et syndicaux, l'appareil de F.O. est lié à la société bourgeoise, donc à son Etat, à ses gouvernements. Toute la politique confédérale se situe dans le cadre et en défense de la société capitaliste. Le discours d'André BERGERON à la fête des 4 et 5 octobre de F.O. en porte une fois de plus témoignage :

> Ce que je viens de vous dire explique pourquoi, lorsqu'un gouvernement — le nôtre par exemple — s'engage dans une politique économique, il n'est pas du tout certain qu'elle ne sera pas mise en cause, du jour au lendemain, par les décisions prises ailleurs. C'est pourquoi, depuis quarante ans, nous menons campagne pour les États-Unis d'Eu-

rope, pour que l'on renforce la communauté économique, pour qu'on la dote d'institutions politiques et pour que, partant de ce qui aurait été ainsi accompli, on invente d'autres formes de rapports avec le monde en voie de développement ! Nous savons bien que tout cela ne peut relever que de l'autorité des gouvernements des États. Mais, comme je vous l'ai souvent dit, nous avons la possibilité — et le devoir — de crier le message que nous portons en nous !

Ne vous méprenez pas : c'est du devenir de la démocratie et de la paix qu'il s'agit. C'est aussi de celui des jeunes à qui nous souhaitons qu'on épargne les épreuves qu'ont subies les gens de ma génération. Et puis, cela ne s'inscrit-il pas dans le cadre de notre philosophie humaniste ?

Tout y est. La subordination à la CEE constituée sous l'impulsion de l'impérialisme américain ainsi qu'un vaste marché et pour tenter de limiter la décadence du capitalisme en Europe. L'affirmation du caractère progressiste du capitalisme qui serait capable de réaliser les Etats Unis d'Europe. L'alignement derrière les Etats et les gouvernements bourgeois "tout cela relevant de leur autorité". L'apologie de la démocratie bourgeoise génératrice de paix.

DEJA SOUS LE GOUVERNEMENT DE "L'UNION DE LA GAUCHE"

La direction et l'appareil de F.O. ont certes marqué une certaine distance vis-à-vis des gouvernements MITTERRAND-MAUROY-FITERMAN-CREPEAU et MITTERRAND-FABIUS-CREPEAU, surtout si l'on compare les positions que prirent alors la direction et l'appareil de la CGT (lorsque les ministres du PCF étaient au gouvernement) et la direction et l'appareil de la FEN. Encore est-ce très relatif. Jamais l'appareil de FO et le bureau confédéral n'ont tenté de mobiliser les travailleurs contre la politique de ces gouvernements et ne leur ont ouvert de perspective propre. Pire encore, l'appareil confédéral FO a signé l'accord le 17 juillet 1981, que le CNPF et toute les confédérations ouvrières ont signé qui portait déjà sur **"l'aménagement du temps de travail".**

Le point 4 stipulait :

> "Création d'un contingent annuel d'heures supplémentaires librement négocié dans les branches s'ajoutant à la durée légale du travail, non soumis à l'autorisation de l'Inspecteur du Travail. Pour les branches qui ne seraient pas couvertes par un accord, ce contingent serait fixé à 130 heures".

L'accord prévoyait des négociations par branches professionnelles portant sur :

> "la possibilité en cas d'horaire flexible de report d'heures d'une semaine sur une autre sans effet sur le nombre et le taux d'heures majorées".

Le point 11 accordait :

> "(la possibilité) dans les branches industrielles soumises à la concurrence internationale de déplacer dans la limite de deux heures le point de départ de la période de sept heures pendant laquelle le travail de nuit des femmes est interdit" ; "(la) possibilité de donner par roulement le deuxième jour de repos hebdomadaire".

Il précisait même : **"Recours à des horaires spéciaux réduits de fin de semaine"**, c'est-à-dire la possibilité pour les patrons d'imposer le travail le samedi et le dimanche pourvu que ce ne soit pas toute la journée ouvrable. Enfin le dernier point donnait :

> "la possibilité de conclure des accords dérogeant au droit commun applicable en matière de durée du travail".

Autre exemple : le 24 février 1984, le CNPF et l'ensemble des centrales syndicales (donc FO) signaient après de longues tractations qui avaient déjà abouti à la signature le 9 février d'un "relevé de discussion" entre le gouvernement et "les partenaires sociaux", une série de textes qui réduisaient en moyenne de 14 % les allocations de chômage et leur durée.

BERGERON VU PAR LA BOURGEOISIE

Mais ce n'est pas sans satisfaction marquée que le bureau confédéral de FO a vu revenir au pouvoir le RPR et l'UDF. BERGERON a tenu à rappeler chaleureusement que dans le passé il avait déjà "négocié" avec les CHIRAC et autres BALADUR. Il faisait semblant d'ignorer le programme du RPR et de l'UDF. Ainsi écrivait-il, à la suite du discours de Jacques CHIRAC de présentation de son gouvernement devant l'Assemblée Nationale :

> "Je donne volontiers acte à Monsieur Jacques Chirac que lorsqu'il a assumé la responsabilité gouvernementale il a toujours recherché le dialogue avec les syndicats" (FO Hebdo du 16 avril 1986).

Comme si BERGERON ne savait pas que le gouvernement CHIRAC se situe sur la ligne du "dialogue avec les syndicats", de la "concertation", de la "participation" ligne qui mène au corporatisme. Au nom de "l'indépendance des syndicats par rapport aux partis et aux gouvernements" la direction de FO se déclarait d'emblée prête à la "concertation" avec le gouvernement dont l'essentiel du programme politique est un plan d'offensive sans précédent depuis 1945 contre la population laborieuse dont l'objectif est d'aboutir à instaurer le corporatisme.

D'ailleurs, au Comité Confédéral National des 15 et 16 mai 1986, BERGERON ne cachait pas que les sondages "ont révélé que les adhérents Force Ouvrière auraient voté à 60 % pour la majorité nouvelle et à 40 % pour l'ancienne". La direction de FO n'est pas neutre politiquement et ce n'est pas par hasard que BERGERON a révélé ces chiffres. Il a voulu indiquer que les rapports entre le gouvernement CHIRAC et la direction confédérale devaient se situer sur le terrain de la "concertation", de la "participation", de la "coopération". Ce n'est pas nouveau. Le même "FO Hebdo" qui publie l'article d'André BERGERON "Il fallait signer" publie complaisamment et en affichant une satisfaction évidente de larges extraits d'un article du "Figaro Magazine" dont celui-ci :

ANDRE BERGERON VU PAR LE "FIGARO MAGAZINE"

Pompidou apprécie Bergeron. Et celui-ci le lui rend bien. Dans son ouvrage *André Bergeron, une force ouvrière* (Plon), Jean-Louis Validire rappelle ce jugement de Bergeron sur l'ancien président de la République : *« Je n'ai jamais eu d'interlocuteur comme Georges Pompidou. Contrairement à tout ce que l'on a pu dire, il ne méprisait pas le mouvement syndical. Au début, il le connaissait mal. Mais, par la suite, il tenta de nous convaincre de la justesse de sa politique. Nos audiences duraient souvent quatre heures. En 1967, nous l'avons convaincu de rejeter les propositions de Jean-Marcel Jeanneney, qui voulait établir pour la Sécurité sociale une régionalisation qui aurait abouti à une différence de cotisations et de prestations suivant l'endroit où l'on habitait. »*

C'est en fait à ce moment-là que Bergeron acquiert toute sa puissance : légiférant par ordonnance, le gouvernement modifie de fond en comble l'organisation de la Sécurité sociale. Il institue le paritarisme dans la gestion des caisses : il y a désormais autant d'administrateurs syndicaux que patronaux. Les élections sont supprimées et remplacées par la désignation. Sur les neuf sièges réservés aux syndicats, trois sont attribués à la CGT, deux à FO, deux à la CFDT, un à la CGC et un à la CFTC. Les risques sont séparés (maladie, vieillesse, accidents du travail et allocations familiales), le ticket modérateur institué et les régimes spéciaux, notamment celui des cheminots, préservés. Bergeron a obtenu tout ce qu'il désirait. Cela laisse des traces. Et, en mai 68, comme l'on dit, il va *« renvoyer l'ascenseur »*.

Dès le début des événements, il dénonce *« l'irréalisme »* du mouvement des étudiants. Même la minorité trotskyste de FO refuse de participer à la nuit des barricades. Cependant, lorsque la CGT, la CFDT et la FEN décident d'organiser une manifestation commune le 13 mai, une majorité de FO vote pour la participation. Contre l'avis de Bergeron qui est battu. Autour de lui, certains se *« découvrent »* et croient leur heure arrivée. Bergeron, peut-être comme De Gaulle à Baden-Baden, doute alors : *« L'organisation était partagée. Pendant plusieurs jours, je ne tenais plus rien en main... J'ai mis mon mandat dans la balance. Je n'ai eu aucune peine à convaincre la majorité des cadres qui avaient bien compris là où on voulait les amener. »*

Désormais, Bergeron freine de toutes ses forces les élans soixante-huitards de certains de ses amis. Il multiplie les contacts, les rendez-vous, publics ou privés. Il rencontre François Ceyrac dans un bistrot de l'avenue du Maine, puis Paul Huvelin, alors président du CNPF, Jacques Chirac, qui jouait les bons offices pour le gouvernement, sous le nom de code de *« Walter »*, se rend à son domicile. Viennent ensuite les négociations de Grenelle. Bergeron temporise encore. Dans son discours du 30 mai, De Gaulle fait tout basculer. Le matin même, Guy Mollet invitait Bergeron à une réunion des partis de gauche et des syndicats. *« Ma réaction fut immédiate,* dit Bergeron. *Je n'irai pas. »*

Durant tous les événements, le secrétaire général de FO a donc été, au moins, un *« allié objectif »* des pompidoliens. Il recevra en échange beaucoup de compensations. Notamment, ce qui lui tient par-dessus tout à cœur, la libre négociation des salaires dans la Fonction publique.

F.O. RESTE UNE CENTRALE SYNDICALE

Cependant, pas plus que la CGT et que la Fédération de l'Education Nationale, F.O. n'a cessé d'être un syndicat ouvrier dont l'appareil est lié à la société bourgeoise, à l'Etat et aux gouvernements bourgeois. Ses origines sont dans la vieille CGT, constituée en 1894 qui est le tronc commun à la CGT, à la FEN, à FO. La "participation"

conduit à sa destruction, au corporatisme. Mais FO est toujours une organisation syndicale ouvrière dont l'existence dépend de ses racines dans la classe ouvrière, de ses rapports avec les travailleurs. Dans la situation actuelle, compte tenu des rapports existant dans le mouvement ouvrier, les travailleurs ne peuvent faire autrement que de tenter d'utiliser les syndicats ouvriers tels qu'ils sont, la CGT, la FEN, FO, de vouloir qu'ils réalisent le Front Unique pour défendre leurs conditions d'existence et de travail, leur pouvoir d'achat, leurs acquis, leurs conquêtes. Par contre, l'appareil dirigeant doit prendre en compte la crise du régime capitaliste, les exigences de la bourgeoisie, de son Etat, de ses gouvernements. Ce sont là des contradictions explosives qui se répercutent à l'intérieur même de l'appareil.

Ainsi, en décembre 1984, BERGERON et la direction de FO ont été les principaux négociateurs de l'accord conclu avec le CNPF sur la "flexibilité". Ils ne purent le signer en raison de l'opposition des travailleurs de la base de FO et d'une partie de l'appareil. BERGERON a dû "mettre le paquet" pour que l'appareil FO entérine l'accord conclu entre la fédération FO de la métallurgie, la CFTC, la CGC et l'UIMM et ensuite l'accord sur les licenciements. BERGERON doit freiner des gens comme DERLIN prêts à accepter les exigences de Philippe SEGUIN concernant la Sécurité Sociale. La grève de 24 heures du 21 octobre montre également les contradictions qui se manifestent à l'intérieur de l'appareil FO. BERGERON et nombre de dirigeants FO n'étaient pas enthousiastes à l'idée de cette grève. Mais ils n'ont pu ignorer les propositions d'action commune faites aux autres fédérations de fonctionnaires par la direction de la FEN qui ont eu un écho certain parmi les travailleurs de la fonction publique et les syndiqués FO. C'est pourquoi ils ont pris l'initiative de menacer le gouvernement d'une grève générale de 24 heures. En même temps ils ont amoindri le plus possible cette grève : elle a été lancée ainsi qu'un "temps fort d'une semaine d'action" ; il n'y a pas eu d'appel commun entre les fédérations de fonctionnaires qui ont appelé à cette grève de 24 heures ; les fédérations de fonctionnaires ont appelé à des manifestations séparées ; BERGERON déclarait qu'en aucun cas il ne pouvait être question d'unité avec la CGT ; alors que les fonctionnaires étaient appelés à faire grève 24 heures, le 21, les négociations sur les licenciements étaient programmées de telle sorte qu'elles aboutissent à un accord le même jour ; tout était fait pour que la grève du 21 octobre n'ait pas de suite.

UNE ORIENTATION VRAIMENT INDEPENDANTE DE LA BOURGEOISIE, DE SON ETAT, DE SES GOUVERNEMENTS, DE SES PARTIS

Dire inconditionnellement "non" à la négociation des revendications du patronat, aux sollicitations du gouvernement, aux accords comme ceux signés dans la métallurgie, ceux sur les licenciements, etc, les dénoncer et les combattre est indispensable. C'est loin de suffire. Il faut dire "oui" à quelque chose. Il faut ouvrir une perspective aux travailleurs, aux syndiqués, qu'ils soient syndiqués à FO, à la CGT ou à la FEN et définir une stratégie. Il faut inscrire le combat syndical dans cette perspective et cette stratégie.

L'orientation de BERGERON, de l'ensemble de l'appareil confédéral de FO comme celles des dirigeants CGT et de la FEN est dépendante de leur volonté de ne pas mettre en cause le capitalisme, l'Etat et les gouvernements bourgeois. Incontestablement, les décennies d'après la deuxième guerre mondiale ont permis au capital une nouvelle période de hauts taux de profit et d'accumulation (quels qu'en soient les ressorts). Confrontée à de puissantes luttes de classe du prolétariat, la bourgeoisie était en mesure de lui faire des concessions. Elle préférait cela plutot que de pousser jusqu'au bout les affrontements et risquer de tout perdre. La "politique contractuelle" a correspondu à cette situation. Le "réformisme" a connu alors son été indien. Il s'est prolongé au-delà même de la période de "prospérité" d'après-guerre. En France, il a définitivement pris fin vers 1980. Comme le dit BERGERON lui-même "il n'y a plus de grain à moudre". Tout au contraire. La défense de la société bourgeoise exige de faire droit aux "revendications" du patronat, de s'incliner devant les injonctions de l'Etat et des gouvernements bourgeois, y compris de s'engager sur une voie qui est celle menant à la destruction des syndicats, au corporatisme. Les dirigeants et les appareils syndicaux mènent alors une politique dont la nature n'est pas différente de celle de la politique du PS et du PCF, mais dans le cadre de leur fonction.
Désormais c'en est fini du syndicalisme "réformiste". Défendre les revendications ouvrières, briser l'offensive de la bourgeoisie, exige de mettre en cause l'Etat et les gouvernements de la société capitaliste et dans la situation actuelle d'engager le combat inconditionnellement contre le gouvernement CHIRAC et pour un gouvernement du Front Unique Ouvrier. Le syndicalisme ne peut se situer hors de cette perspective sans renoncer à combattre pour les revendications et contre l'offensive de la bourgeoisie. L'indépendance des syndicats par rapport à l'Etat, aux gouvernements, aux partis bourgeois exige de les combattre explicitement, de les mettre en cause et finalement de combattre pour un gouvernement ouvrier.

Mais alors il faut combattre à l'intérieur des syndicats, comme à l'extérieur, pour la rupture des organisations ouvrières avec la bourgeoisie. Cela signifie concrètement, en ce qui concerne les syndicats : combattre contre la politique de "participation" et la présence dans les organismes de "participation" ; se prononcer pour l'appel des dirigeants des organisations syndicales au boycott de la politique de participation et de ses organismes. Il faut combattre pour le Front Unique des organisations ouvrières et notamment des organisations syndicales, des confédérations, à l'intérieur et à tous les niveaux de ces dernières comme à l'extérieur : contre la politique du

gouvernement CHIRAC, contre ce gouvernement. Le syndicalisme ne peut être neutre politiquement. Mais les organisations syndicales ne sauraient pour autant être subordonnées à tel ou tel parti. Elles peuvent et doivent garder leur propre détermination.

Ce serait une illusion aux conséquences redoutables de penser que les appareils bureaucratiques réaliseront d'eux-mêmes une unité de combat contre le capital, l'Etat et les gouvernements bourgeois, pour un gouvernement ouvrier. L'agitation à l'intérieur, comme à l'extérieur des organisations, des centrales syndicales pour que leurs directions réalisent le Front Unique Ouvrier, et tout ce qu'il implique, est un levier politique pour mobiliser les masses, les aider à s'organiser, dégager leur volonté et contribuer à ce qu'elles l'imposent, à ce qu'elles se mettent en mouvement. Il leur faut submerger les obstacles que les appareils bureaucratiques dressent devant elles et briser ceux-ci. L'intervention à tous les niveaux des organisations syndicales et des confédérations doit s'inclure dans cette politique. Alors la grève générale de corporations entières, la grève générale, les manifestations de masse deviendront possibles. Elles prendront toute leur portée, toute l'ampleur nécessaire, toute leur signification. Alors le "non" aux accords du genre de ceux conclus dans la métallurgie et sur les licenciements aura un débouché positif.

LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT C.P.S.

L'appel suivant a été lancé par 40 étudiants de Montpellier. Il est adressé à toutes les organisations syndicales d'étudiants, d'enseignants du supérieur, de chercheurs, de personnels universitaires.

UNITE DES SYNDICATS
d'enseignants, de personnels et d'étudiants

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DEVAQUET

Les étudiants soussignés, conscients que le projet de loi Devaquet c'est la destruction de l'université française, estiment que :

- la seule réponse conforme à l'intérêt des étudiants consiste en un combat pour le retrait de ce projet qui n'est pas amendable ;

- pour obtenir satisfaction, l'unité la plus large des enseignants, personnels et étudiants avec leurs syndicats doit être réalisée par l'élection, en assemblée générale, de comités pour la défense de l'université dans chaque faculté, centralisés par ville universitaire et nationalement, et intégrant à chaque niveau les représentants des organisations syndicales ;

- devant la volonté manifeste de Devaquet d'utiliser les conseils de gestion (d'UER et d'université) pour appliquer son projet, il revient aux organisations syndicales de l'université (en particulier l'UNEF-ID et l'UNEF-SE) d'appeler leurs élus à démissionner des conseils et de lancer une campagne pour le boycott de leurs élections.

(début novembre) 40 étudiants de Montpellier

Nous soussignés, apportons notre soutien à cet appel.

Dans quelques jours, le loi Devaquet sera soumise à l'Assemblée Nationale.

Il n'est pas possible d'accepter que la majorité RPR-UDF vote :

- l'instauration de la concurrence entre les universités, devant fonctionner chacune comme une entreprise privée sous l'influence d'intérêts privés ;

- l'éclatement de l'université entre universités d'élite, aux droits d'inscription élevés, hyper-sélectives, et universités au rabais ;

- la suppression des diplômes nationaux ;

- la remise en cause de toutes les garanties statutaires pour les enseignants, les chercheurs, les personnels universitaires.

Les directions des syndicats d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs, de personnels, ont pour responsabilité de décider dans l'unité d'appeler

A LA GREVE DE TOUTE L'UNIVERSITE
ET A UNE PUISSANTE MANIFESTATION
DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE LE JOUR DU VOTE

DERNIERE MINUTE :

Les étudiants de Villetaneuse se sont mis en grève contre le projet de loi DEVAQUET.

Les étudiants de Nanterre, de Censier et d'autres universités sont prêts à les rejoindre.

Ils ont raison.

Contre la loi DEVAQUET, maintenant, il faut :

LA GREVE GENERALE DES ETUDIANTS, DES ENSEIGNANTS, DES CHERCHEURS,
DE TOUS LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE

La responsabilité des organisations syndicales est d'appeler à la grève générale contre la loi DEVAQUET !

Partout, Assemblées Générales pour décider de la grève et élire des comités de grève !

Assemblée Nationale des comités de grève !

UN BLOC SIGNIFICATIF

Lundi 17 novembre, assemblée générale de la sous-section du SNI de Meulan-Les Mureaux. La sous-section a été convoquée de telle façon qu'il n'y a que onze présents. Ordre du jour : préparation de la manifestation à laquelle la FEN appelle pour le 23. Des militants demandent à présenter une motion.

Immédiatement, J.-P. SOYE (U & A et membre connu du PCF) prend la parole. Il déclare que si cette résolution est présentée il s'en va. Selon lui, il s'agirait de recommencer à discuter comme avant la grève du 21 et que ce sont des pinailleries.

Le camarade Germain CANNEVIERE n'en présente pas moins la motion suivante :

"MOTION DE LA SOUS-SECTION DU SNI-PEGC (MEULAN LES MUREAUX)

". Le 21 octobre, à l'appel de FO, du SNUI, de la FEN et de la CGT qui s'y est ralliée, la grève de 24 heures a été massive.

. Le 23 novembre, la FEN et les organisations laïques ont décidé d'appeler à une manifestation nationale à Paris. Pour venir en masse, les enseignants ont besoin de savoir dans quel but les dirigeants de la FEN organisent cette manifestation.

C'est pourquoi il est de la responsabilité de la FEN de s'adresser aux syndicats ouvriers FO, CGT, aux syndicats étudiants UNEF-ID, UNEF-SE, ainsi qu'aux organisations ouvrières PCF, PS pour qu'ils appellent en commun à cette manifestation.

Déjà la FCPE-Andrieu, ainsi que L. JOSPIN dirigeant du PS ont déclaré soutenir cette initiative.

. Le 23 novembre ne doit être ni un rassemblement-parking, ni une marche promenade République-Bastille. Les dirigeants de la FEN doivent annoncer dès maintenant : La

manifestation se rendra à l'Assemblée Nationale" où sera voté le budget 87, budget de destruction de l'école laïque, ainsi que la loi DEVAQUET, loi de démantèlement de l'Enseignement Supérieur et de dislocation de l'enseignement public dans son ensemble.

. C'est pour ces raisons qu'il est indispensable que les dirigeants de la FEN mettent tout en oeuvre pour mobiliser l'ensemble des enseignants, parents d'élèves, travailleurs pour sauver l'Enseignement Public des attaques de la politique du gouvernement CHIRAC-MONORY.

Cette motion sera également adressée aux dirigeants de FO, de la CGT, du PCF et du PS."

J.-P. SOYE ne s'en est pas allé.

Après un moment de silence, il dit qu'il ne faut pas discuter de cette motion. Selon lui elle signifierait qu'il ne faut pas aller à la manifestation et qu'il votera contre.

DELARUE (secrétaire de la sous-section et conseiller municipal MPPT-PCI) intervient. Il déclare que le 21 octobre a été imposé par la base et la manifestation du 23 novembre également. Il n'y a aucune raison de s'adresser aux dirigeants. "Je me bats", dit-il, "pour l'unité à la base des enseignants. Il faut l'action commune pour faire reculer le gouvernement." Quant à la manifestation à l'Assemblée Nationale ça fait vingt ans qu'il en entend parler. Or, il s'agit du gouvernement MITTERRAND-MONORY : c'est à Matignon ou à l'Elysée qu'il faut aller. Il affirme aussi que cette motion veut dire qu'il ne faut pas aller à la manifestation et qu'il votera contre.

Une enseignante rappelle à DELARUE qu'en 1977 à l'initiative d'instituteurs en grève se déroulait une manifestation à laquelle elle et lui participaient. Ensemble ils scandaient : dirigeants de la FEN, appelez à la grève générale. A qui s'adresser, sinon aux dirigeants ?

Une autre enseignante explique que les enseignants sont unitaires. Ils seraient unis si l'unité se réalisait au sommet et que c'est là le problème.

Au vote : Pour : 4 - Contre : 5 - Abstentions : 2

Le bloc SOYE-DELARUE contre la motion présentée par CANNEVIERE est significatif. Notons que l'hebdomadaire "I.O." que diffuse DELARUE a dénoncé la manifestation du 23.
A signaler que le texte présenté sous forme de résolution à la sous-section du SNI-PEGC a été ultérieurement contresigné par 31 institutrices et instituteurs.

TEXTES, TELEGRAMMES ET APPELS

"Les enseignants du lycée Jacques BREL de Vénissieux réunis en Assemblée Générale le vendredi 28 novembre demandent aux dirigeants de tous les syndicats nationaux enseignants d'appeler ensemble à la grève pour le retrait des projets Devaquet et Monory."

Unanimité

"Les enseignants du lycée Jacques BREL de Vénissieux réunis en Assemblée Générale le vendredi 5 décembre, face à la gravité des attaques gouvernementales contre l'école et l'université, le projet Monory en lycée, demandent aux syndicats nationaux de l'Education d'appeler unis à la grève générale et d'organiser une campagne d'information sur ces attaques."

"Considérant la gravité de la politique de sélection et de démantèlement de l'enseignement public menée par Monory et Devaquet au nom du gouvernement, et le fait que cette politique touche tous les secteurs et toutes les catégories ; constatant d'autre part la mobilisation grandissante traduite par la grève du 21 octobre, la manifestation du 23 novembre, la grève des universités et les manifestations des étudiants et lycéens, rejoints par leurs enseignants,

les personnels soussignés de l'Ecole Normale du Bourget (93) demandent aux dirigeants nationaux de tous les syndicats enseignants, et en premier lieu à la FEN, d'appeler à la grève générale du corps enseignant contre la politique scolaire de Monory-Devaquet."

123 premières signatures

TEXTE VOTE A L'A.G. DES ETUDIANTS SCIENCES ECO
GRENOBLE LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 1986

"Les étudiants ont décidé la grève générale pour le retrait du projet DEVAQUET.

Pour mener à bien ce combat, l'unité des enseignants, des personnels de l'université avec les étudiants est indispensable.

Toutes les organisations syndicales de l'université doivent appeler ensemble à la grève générale de l'université."

AUX DIRIGEANTS DES SYNDICATS ENSEIGNANTS : FEN, SNES, SNI, SGEN, SNC...

"Après les manifestations de centaines de milliers d'étudiants et de lycéens le 27 novembre à Paris et dans toute la France,

La coordination des comités de grève étudiants a appelé le 27 au soir les enseignants et leurs syndicats à décider la grève générale de l'enseignement.

Tous les enseignants rejettent le projet de loi Devaquet, la réforme Monory des lycées et l'introduction de la concurrence à tous les niveaux de l'enseignement public.

Il faut que vous, dirigeants des syndicats enseignants, répondiez positivement à l'appel de la coordination étudiante.

C'est maintenant votre responsabilité :

Dirigeants, décidez d'appeler à la grève générale de tout l'enseignement !

Les enseignants soussignés du collège P. Mendès France de Marcoussis (91)
Nous décidons de faire connaitre cet appel aux établissements voisins."

17 signataires.

L.E.P. AUTOMOBILE BRON
31 enseignants s'adressent à la FEN
et à l'ensemble des syndicats nationaux enseignants :

"APPELEZ à la GREVE GENERALE CONTRE LA POLITIQUE SCOLAIRE DU GOUVERNEMENT"

31 signatures le 5/12/86
A.G. des profs avec les syndicats prévue lundi 8/12

"Le comité de grève des étudiants de Lyon II en grève depuis le 24 novembre 1986 pour le retrait inconditionnel des projets Devaquet et Monory, appelle solennellement le S3 du SNES de Lyon :

- intervenez auprès du bureau national du SNES pour qu'il appelle à la grève générale du second degré jusqu'au retrait des projets Devaquet et Monory ;

- prononcez-vous pour la grève jusqu'au retrait des projets Devaquet et Monory ;

- appelez au niveau de l'académie des enseignants des lycées et collèges à la grève contre ces projets.

Le comité de grève insiste sur la nécessité de mettre en place un cadre unitaire pour les étudiants, les lycéens, les enseignants et leurs organisations afin de mener à bien la grève générale de l'Education Nationale pour le retrait des projets Devaquet et Monory."

Appel de Lyon II le 1/12/86

---

19 ENSEIGNANTS D'ANTONY (92) ONT CONTRESIGNE LE TELEGRAMME SUIVANT :

"Aujourd'hui, toutes les conditions de la grève générale contre la politique scolaire du gouvernement Chirac sont réunies.

La grève générale des étudiants le prouve.

Il est de la responsabilité de la direction de la FEN d'y appeler."

AU 03/11/86, 55 signatures sur le télégramme suivant :

TELEGRAMME ADRESSE AUX DIRECTIONS SYNDICALES DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (La FEN et ses syndicats, le SgenCFDT, la CGT et FO)

"... Enseignants, chercheurs, techniciens, thésards du CNRS Grenoble Polygone s'adressent aux directions de tous les syndicats de l'Enseignement et de la Recherche pour qu'ils se réunissent et qu'ils appellent ensemble à poursuivre l'action par la grève générale pour le retrait inconditionnel du projet de loi Devaquet et des projets concernant l'Enseignement et la Recherche (CNRS en particulier)".

NOM	CATEGORIE	LABORATOIRE	SYNDICAT

Texte du télégramme envoyé au B.N. de la F.E.N. et du S.G.E.N. par les enseignants du Collège de MARCOUSSIS :

"- Décidez la grève générale de tous les enseignants jusqu'au retrait total des projets MONORY.

Majorité des enseignants du collège de Marcoussis - Le 8 décembre 1986".

RESOLUTION ADOPTEE PAR DES TRAVAILLEURS DE LA RATP
REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE DANS LE TERMINUS DU METRO (NATION 6)
LE 08/12/86

Réunis en Assemblée Générale à Nation 6
27 travailleurs syndiqués CGT, FORCE OUVRIERE et non syndiqués, considèrent qu'il est de la responsabilité des confédérations syndicales FEN, CGT, FO et CFDT d'appeler à la grève générale mercredi 10 décembre 1986 pour participer à la manifestation. C'est pourquoi ils demandent aux confédérations d'appeler à la grève générale le 10/12/86.

Ils s'adressent à l'ensemble des bureaux syndicaux de la RATP pour qu'ils exigent que les confédérations appellent à la grève générale le mercredi 10/12/1986 et à la manifestation.

Lundi 8/12/86 - 11 H 50
Résolution adoptée à l'unanimité des présents - une abstention.

.../...

L'abondance des matières contraint CPS à reporter au prochain numéro la publication de la deuxième partie de l'article " Luttes de classe en Europe Occidentale."

CONGRES DU SNPREES-FO : 24/25 NOVEMBRE 1986
LE COURANT LAMBERT A LA DIRECTION DU SYNDICAT

Le congrès du Syndicat National des Personnels de Recherche et d'Etablissements d'Enseignement Supérieur-Force Ouvrière s'est tenu alors que le mouvement des étudiants et lycéens prenait son essor. Les positions qui y furent prises sont d'autant plus significatives.

Avant que ne commence la discussion proprement dite, un préalable dut être réglé. Le départ des militants du PCI regroupés autour de CAMBADELIS qui, ultérieusement, se sont organisés en "Convergence Socialiste" et sont entrés dans le PS, a eu des répercussions dans le SNPREES-FO. Selon ces militants, au mois de juin, les partisans de LAMBERT dans le syndicat ont organisé un coup de force contre la direction alors en place. Ils ont nommé une autre direction qu'ils contrôlent. Ce sont ces derniers qui ont organisé le congrès des 24 et 25 novembre, congrès que les militants regroupés autour de CAMBADELIS estiment irrégulier. Ces militants ont fait appel à André BERGERON. Ils ont occupé, avant que le congrès ne commence, la tribune.

BERGERON et LERDA jouèrent les Ponce-Pilate. BERGERON :

> "Les enseignants ont leur place dans le mouvement syndical confédéré"... "Surmontez vos difficultés et je vous aiderai"... "De ce congrès doit sortir une résolution commune à vous tous"...

LERDA :

> "La confédération considère qu'elle ne doit pas intervenir dans votre congrès, elle vous laisse responsable".

Finalement, une commission des mandats s'est réunie. A la suite de son rapport, les militants dans la mouvance de LAMBERT ont occupé la tribune et dirigé le congrès. Ceux regroupés autour de CAMBADELIS ont quitté le congrès, sauf un ou deux "observateurs" qui ont été relayés par d'autres pendant le déroulement du congrès.

RESOLUTION DU COURANT LAMBERT PCI

La responsabilité de LAMBERT, et de son courant, est donc totalement engagée par la résolution votée à l'unanimité moins une voix qui s'est prononcée contre. BERGERON avait déclaré dans son intervention : "de ce congrès doit sortir une résolution commune à vous tous". Il a été exaucé. Voici la résolution :

CONGRES des 24 et 25 novembre 1986

du

SYNDICAT F.O. DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE

SNPREES-FO

Résolution sur le projet de loi Devaquet

Le projet de loi Devaquet est en ce moment en discussion à l'Assemblée Nationale.

Dans toute la France, les étudiants sont en grève parce qu'ils refusent l'atteinte portée aux diplômes nationaux, la mise en place d'une université duale par le biais de la remise en cause du baccalauréat comme premier grade universitaire et le barrage entre premier et second cycles, l'accentuation de la sélection par l'argent.

Certes, il ne s'agit là, comme le dit le ministre, que d'une officialisation de pratiques apparues sous le régime des lois Faure et Savary du fait de l'autonomie des universités.

Cependant, pas plus que la grande majorité des personnels enseignants et non enseignants, nous ne pouvons accepter de M. Devaquet ce que nous avions refusé de MM. Faure et Savary. Nous n'avons jamais été favorables ni à la loi Faure ni à la loi Savary.

Nous ne sommes pas des partisans du statu quo et nous avions estimé que le projet Devaquet devait être négocié et amendé. Nous avions salué le rétablissement de la thèse d'Etat et le renforcement du rôle des enseignants dans les conseils. Nous voulions donc négocier. Mais il n'y a pas eu d'engagement

sérieux de la part du ministre au terme des premières audiences.

Par la suite, le gouvernement est allé trop loin. En outre le texte a été aggravé au Sénat et à la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée Nationale. Malgré ce que le ministre nous avait dit, le texte adopté au Sénat reprend les dispositions de la loi Savary annualisant les horaires des personnels A.T.O.S. et I.T.A. et ouvrant la voie à la remise en cause des acquis. Le ministre a maintenu sa volonté de réintroduire l'embauche sur contrat à durée déterminée.

Sur tous ces points inacceptables nous avons mis en garde le ministre dès le mois de mai, notamment au Conseil Economique et Social. L'avis du Conseil évoque d'ailleurs notre préoccupation concernant le passage entre premier et second cycle. On n'a pas tenu compte de nos mises en garde et chacun peut en voir aujourd'hui les conséquences.

En conséquence, nous estimons que M. Devaquet doit reprendre son projet et ouvrir une négociation qui doit aboutir à des garanties légales sur le caractère national des diplômes, le maintien des acquis des personnels A.T.O.S., l'unité et l'indépendance du Service Public et les statuts nationaux des personnels dans le cadre de la Fonction Publique de l'Etat.

Paris, le 25 novembre 1986

(résolution adoptée à l'unanimité moins une voix).

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE GILLES SELLERON

"(...) - La restructuration du CNRS :

- concentration des pouvoirs ;
- la recherche au service du patronat : la nomination de M. FENEUILLE, Directeur du CNRS n'est pas un hasard. Il a déjà fait ses preuves dans l'industrie privée chez La Farge Coppée et il est membre de la commission de recherche et innovation du CNPF où il animait un groupe de travail dénommé "liaisons entre l'industrie et la recherche publique" ;
- c'est lui qui nommera les personnalités extérieures dans le CNRS ;
- mise en place d'une véritable structure industrielle au CNRS.

M. FENEUILLE est pour :

- l'accroissement des bourses de 3e cycle et des détachements temporaires aux dépens du recrutement de chercheurs et d'ITA ;
- la remise en cause statutaire pour des recrutements ponctuels ;
- une véritable mobilité des personnels ;
- que les chercheurs donnent davantage de cours dans les EPES pour pallier le manque d'enseignants.

Par ailleurs, quand on sait que les 2/3 des équipes de recherche du CNRS sont des laboratoires universitaires, la perspective de DEVAQUET est cruelle : c'est-à-dire que la survie de ces laboratoires est posée :

. d'un coté le CNRS ne les soutiendra plus financièrement car renvoyés à l'université ;

. de l'autre, l'université autonome et asphyxiée financièrement les enterrera.

Il ne restera, pour ces laboratoires qu'une seule solution : la chasse aux contrats privés et industriels.

Nul besoin d'épiloguer plus longtemps, ces projets sont clairs dans leurs doubles acceptions : l'université et la recherche sont en danger de mort.

Je pense que nous sommes tous ici d'accord, avec l'immense majorité des personnels universitaires et de la recherche, pour condamner tous les projets DEVAQUET.

Les étudiants qui se mobilisent par la grève aujourd'hui, car ils savent que leurs études sont en cause, ne s'y sont pas trompés.

Mais pour combattre les projets DEVAQUET, l'unité Enseignants - Chercheurs - Etudiants - ATOS et ITA est nécessaire.

La grève du 21 octobre a démontré que sans l'unité de toutes les organisations syndicales, le gouvernement ne reculera pas.

Notre syndicat doit prendre l'initiative d'appeler à l'unité tous les personnels et tous les syndicats.

Quant à moi, j'ai rédigé un texte pour notre congrès appelant au boycott du prochain comité national du CNRS.

Car, si vous regardez de très près les projets DEVAQUET, vous vous apercevrez qu'il n'y a qu'une seule chose qu'il ne remet pas en cause : c'est l'existence du comité national du CNRS et des conseils d'université. Ce n'est pas, là non plus, un hasard.

(...) Mais le syndicalisme ce n'est pas de l'idéologie, c'est la prise en compte des réalités concrètes et de la situation immédiate actuelle. Or, un processus est engagé à l'université vers la grève générale contre le projet de loi DEVAQUET par les étudiants, car ce projet de loi c'est la guerre déclarée contre les enseignants, les chercheurs et les étudiants.

Ce n'est pas le combat des seuls étudiants. Notre responsabilité de syndicat FO du supérieur et de la recherche est totalement engagée : les étudiants ne doivent pas rester seuls.

FO peut et doit jouer un role décisif dans ce mouvement.

Notre congrès doit s'adresser solennellement à tous les syndicats de l'université et du CNRS pour s'engager, tous dans l'unité, contre le projet DEVAQUET vers la grève générale de l'université.

C'est un devoir élémentaire de rejoindre les étudiants, d'appeler, de proposer et d'agir pour aller ensemble manifester, enseignants, chercheurs, étudiants, tous les personnels, à l'Assemblée Nationale.

Notre congrès doit être clair et net sur ce point :

. condamne le projet
. inconditionnellement contre le projet DEVAQUET.
Il n'y a rien à négocier."

RESOLUTION GILLES SELLERON

A la résolution votée, Gilles SELLERON a opposé le texte suivant :

"Le Congrès du S.N.P.R.E.E.S.-F.O., réuni les 24 et 25 novembre constate que le projet de loi DEVAQUET sur l'Université soumis au Parlement est une remise en cause fondamentale de l'Université Française car il stipule sa désagrégation et son éclatement en de multiples Etablissements autonomes.

Ce projet de loi constitue une attaque sans précédent contre les Enseignants, les Chercheurs, les Etudiants et tous les personnels de l'Université.

Conscient de ses responsabilités, le Congrès condamne la totalité du projet DEVAQUET et demande son retrait immédiat.

Un processus est engagé à l'Université vers la grève générale contre le projet DEVAQUET par les étudiants.

Considérant qu'il ne s'agit pas du combat des seuls étudiants, notre Congrès s'adresse solennellement à tous les Syndicats de l'Université et du C.N.R.S. pour s'engager dans l'unité contre le projet DEVAQUET vers la grève générale de l'Université et pour appeler tous les Enseignants, les Chercheurs, les Etudiants et tous les personnels à manifester à l'ASSEMBLEE NATIONALE."

Une voix pour, le reste contre.

ALGERIE : LES EMEUTES DE L'EST ALGERIEN

En novembre, le mouvement des lycéens qui s'est développé dans les principales villes d'Algérie et qui a pris à Constantine le caractère d'une confrontation générale de la jeunesse, soutenue par toute la population, avec les forces de répression, constitue l'évènement politique le plus important depuis la grève générale de Kabylie en juin 1980.

Pour en apprécier toute sa dimension, il faut le replacer dans la situation politique d'ensemble caractérisée par une crise économique et sociale très profonde qui provoque un "ras le bol" général, des rivalités aigues entre les différentes cliques qui se partagent le pouvoir et qui se trouvent confrontées à un mouvement des masses, sans direction politique et sans programme mais qui n'hésite plus à affronter les forces de répression.

LA CATASTROPHE ECONOMIQUE

La chute du prix du pétrole conjuguée à la baisse du dollar a frappé brutalement l'économie de l'Algérie, qui tire l'essentiel de ses revenus (près de 98 %) de la vente des hydrocarbures, soit 65,8 milliards de dinars contre 1,6

pour les autres exportations. A cela s'ajoute le remboursement de la dette dont le service, en légère baisse depuis trois ans (4,8 M$ en 1984, 4,4 en 1985 et 3,3 en 1986 s'élèvera à 3,9 M$ en 1987, 4,3 en 1988, 4,9 en 1989 et 5,2 en 1990).

La perte des revenus des hydrocarbures, estimée à plus de 25 milliards de dinars en 1986, l'est plus encore si on prend en compte la révision en baisse de tous les contrats de longue durée, passés entre la SONATRACH algérienne et ses acheteurs de gaz traditionnels américains et européens. De plus, le simple entretien de l'équipement (gazoducs, usines de liquéfaction du gaz, méthaniers...), les investissements indispensables et les frais de fonctionnement réduisent sérieusement le montant de la rente pétrolière.

Cette perte n'est pas compensée par les revenus de l'agriculture, totalement sacrifiée depuis l'indépendance (8,3 % du PIB en 1984, 9,7 % en 1985), de l'industrie qui pourtant a englouti des dizaines de milliards de dinars (13,2 % du PIB en 1984, 13,7 % en 1985) ou du bâtiment et des travaux publics (16,3 % du PIB en 1984, 17 % en 1985). Si on prend en compte le fait qu'une large partie des investissements industriels ou du B.T. est utilisée pour développer le secteur lié à la production et à l'exportation des hydrocarbures, on peut mesurer le degré de dépendance du pays envers l'impérialisme et les conséquences de la crise économique mondiale ; elles provoquent la chute des revenus et aussi la dévalorisation d'une large partie du secteur pétrolier.

Pour établir son budget qui connaîtra en 1986 un déficit estimé à 14 milliards de dinars pour un total de recettes de 90 milliards de dinars, le gouvernement a renforcé la fiscalité indirecte qui frappe les couches les plus démunies (le secteur privé est très largement avantagé) et réduit les investissements et les dépenses de fonctionnement dans l'agriculture, la santé, l'éducation, le logement. Mais pas ceux de la Défense, de la police ou de la présidence.

Ajoutons que les importations ont été réduites au strict minimum et que les allocations touristiques en devises ont été limitées. De sorte que les pénuries, la vie chère, le chômage et la crise du logement créent une situation d'autant plus insupportable que les milliardaires du régime étalent leurs richesses et que le discours officiel est toujours centré sur l'austérité, la rigueur et le socialisme.

Le contrôle rigoureux de la société par l'armée et son prolongement politique, le F.L.N., l'extrême jeunesse de la population et l'absence de toute cadre syndical, politique, sportif ou culturel autonome, l'absence des libertés démocratiques et de parti ouvrier indépendant, la redistribution d'une fraction de la rente pétrolière et les revenus de l'immigration ont permis au régime actuel de se maintenir en place.

La perte des revenus pétroliers, la politique des visas pour les Maghrébins, la fiscalité, les difficultés incroyables de la vie quotidienne ont contribué à créer une situation insupportable.

C'est dans ce contexte que se place le mouvement des lycéens.

LA JEUNESSE VOUEE A LA DECHEANCE

Si la dégradation des conditions de vie touche toutes les catégories sociales, à l'exception de la couche des privilégiés, elle frappe plus encore la jeunesse.

Avec un taux de natalité de 3,2 % - l'un des plus élevés du monde - la population algérienne est passée de 10 millions en 1962 à 25 millions en 1986 et elle atteindra 40 millions à la fin du siècle. Déjà il y naît plus d'enfants chaque année qu'en France et les moins de quinze ans forment la moitié de la population, 60 % ont moins de vingt ans et 80 % moins de 30 ans.

Cette explosion démographique est liée au sous-développement du pays mais la politique du pouvoir (Code de la famille...) l'a amplifiée. Elle a contraint les dirigeants à développer "l'enseignement fondamental" mais en l'absence d'un appareil de production capable d'offrir des emplois, la masse des jeunes est jetée à la rue et les diplômes ne servent souvent à rien. Privée d'emploi et de logement, de culture et de loisirs, mal nourrie, mal soignée et frustrée, la jeunesse déqualifiée se trouve privée de toute perspective.

Néanmoins, au prix de mille sacrifices, une fraction d'entre elle parvient à accéder à l'enseignement supérieur. De 3 000 en 1963, le nombre des étudiants est passé à 10 000 en 1970 et il approche des 200 000 en 1986.

Depuis 1980, une partie des diplômés ne trouvent pas d'emplois et le pouvoir n'a plus les moyens de faire fonctionner l'Université ni même d'assurer une scolarisation digne de ce nom à la jeunesse. La destruction de l'enseignement public est devenue une nécessité impérieuse.

La rentrée scolaire 1986 a été particulièrement catastrophique : restriction du nombre des bourses, classes surchargées, enseignants non payés, classes non pourvues par centaines, matériel scolaire inexistant.

Cette politique d'asphyxie qui concerne l'enseignement primaire et secondaire a été complétée par une série de mesures sélectives visant à bloquer l'entrée de l'Université en faisant du baccalauréat un barrage infranchissable. Aux épreuves précédentes, le ministre en a rajouté deux autres : l'éducation religieuse et politique.

A peine connue la circulaire a été considérée comme une véritable provocation, car elle laissait les mains libres aux examinateurs pour éliminer tous les non-conformistes. Et la masse des lycéens entraient dans la grève.

LES EMEUTES DE CONSTANTINE

Le mouvement démarre à Oran, gagne Alger et les principales villes du pays. Le ministre de l'enseignement supérieur BREHRI préfère composer. Le 22 octobre, il affirme que ces deux matières ne seraient pas inscrites aux épreuves du baccalauréat 1987.

Les cours reprennent à Oran et à Alger, mais les lycéens réalisent qu'ils ont été bernés car les matières continueront à faire l'objet de compositions et de contrôles et ces notes figureront dans les dossiers scolaires, serviront aussi pour le passage du bac.

Le mouvement repart le 5 novembre à Oran et à Alger. Les forces de l'ordre parviennent à empêcher que les manifestations ne débordent du cadre des Universités et des lycées. A Constantine, elles s'acharnent sur un défilé pacifique de lycéens, faisant une centaine de blessés.

L'agitation se propage chez les étudiants excédés par la mauvaise qualité des repas dans les restaurants universitaires, le retard dans les paiements des bourses, l'absence de transports et de logements, les mauvaises conditions de travail.

L'intervention brutale du C.N.S. (Compagnie Nationale de Sécurité) provoque l'explosion. Les étudiants, que le pouvoir a cherché à diviser en opposant "les islamistes" aux "marxistes", se regroupent et attaquent ensemble les forces de répression. Bientôt la rumeur se répand que les C.N.S. "frappent, cassent des bras à coups de matraque et maltraitent plusieurs jeunes filles". A Constantine, imprégnée de traditions islamiques, l'agression contre les lycéennes et les étudiantes (2 mortes, des dizaines de blessées) est considérée comme un sacrilège. La population indignée descend dans la rue pour une manifestation de protestation contre les violences.

"Le Monde" des 16-17 novembre, écrit :

> "Les jeunes du campus décident de faire "une marche pacifique" dans le centre ville. Ils sont aussitôt interceptés par les CNS. Le processus s'enclenche, et de proche en proche, la ville est saisie par une flambée de violences qui s'étend jusque dans les quartiers périphériques. Lycéens et étudiants ne sont plus seuls. La jeunesse des quartiers défavorisés, elle aussi, a laissé éclater son mécontentement et s'exprime dans la rue. Ces graves incidents vont durer trois jours".

Tout ce qui symbolise le parti unique et le pouvoir - compagnie algérienne de navigation, Air Algérie, siège du FLN, magasins d'Etat, banques, voitures officielles... - est saccagé. Les portraits du président CHADLI sont déchirés et le nom de sa femme HALIMA, dont la famille est célèbre pour son luxe patageur et ses trafics, est conspué. Sous les formes les plus diverses, la population crie son hostilité au régime. Dans plusieurs quartiers, les manifestants scandent : "A bas les généraux ! Vive la démocratie !" ou "Yahia Ben Bella ! Yahia Ait Ahmed !".

Mais après trois jours d'émeutes, le mouvement privé de perspectives et de parti révolutionnaire, s'essouffle.

Le 10, le ministre BREHRI vient à Constantine et devant une Assemblée Générale de 6 000 étudiants, s'engage à faire libérer les étudiants arrêtés et à étudier les problèmes de l'Université ! Le calme revient, mais en attendant que les promesses soient tenues, les étudiants poursuivent la grève. Ils décident de s'organiser.

> "Il semble", écrit F. FRITSCHER dans "Le Monde" du 18/11, "qu'un certain consensus se soit dégagé en faveur de la création de "comité inter-instituts" qui selon le voeu de nos interlocuteurs, ne serait plus chapeauté par le Bureau des étudiants, ce qui n'irait pas sans poser de problèmes. Toutes les associations ou presque, en Algérie, sont censées rester sous la coupe du FLN et doivent, de toute façon, pour fonctionner, obtenir un agrément spécial du ministère de l'intérieur".

A Sétif, la population est descendue dans la rue pour accompagner la dépouille mortelle d'un interne en médecine tué à Constantine. Là encore, les affrontements sont sévères.

D'autres villes comme MEDEA, BLIDA, BEJAIA, ANNABA ont été touchées par un mouvement où les revendications lycéennes se sont trouvées combinées à celles des étudiants, celle de la jeunesse déshéritée et aussi de la population. Et pour la première fois, ce mouvement de masse s'est développé, à l'échelle d'une large partie du pays contre le pouvoir.

LE POUVOIR SE DECHIRE

La répression a été brutale : une dizaine de morts, des centaines de blessés et un millier d'arrestations effectuées. Les tribunaux n'ont pas chômé et pour la seule ville de Constantine, 186 personnes ont été condamnées en flagrant délit.

Cette violence exprime tout le désarroi d'un régime confronté à la population et déchiré par les luttes de fractions.

A l'issue d'une lutte sévère, CHADLI est parvenu à éliminer MUSTAPHA BEN LOUCIF, chef d'Etat major, qui avait entrepris depuis novembre 1984 de moderniser l'armée, la marine et l'aviation, en remplaçant le matériel soviétique par des armes sophistiquées achetées aux Etats Unis ou en Europe. Mais son remplacement par le général BELHOUCHET, vieux maquisard et l'un des derniers membres du Conseil de la Révolution, formé par BOUMEDIENNE après son accession au pouvoir, ne règle rien. BEN LOUCIF qui favorisait la promotion des jeunes officiers, sortis des Universités, au détriment des maquisards, reste encore très influent au sein de l'appareil militaire. Et la lutte entre les fractions va se poursuivre, avec une férocité d'autant plus grande que la marge de manoeuvre se rétrécit et que le mécontentement général n'est pas retombé.

* * *

En l'absence d'un Parti Ouvrier Révolutionnaire capable de centraliser le combat des masses pour abattre le régime militaire et ouvrir la perspective du Gouvernement Ouvrier et Paysan, le mouvement ne peut que refluer. Mais refluer ne signifie pas être écrasé.

Il n'a certes pas connu la même force que celui de la Kabylie en 1980 où le Comité de Coordination, regroupant des délégués élus des usines, des hôpitaux, des Universités, des villages et des quartiers, avait organisé la grève générale de toute la région. Mais il s'est développé dans tout l'Est, région toujours très sensible et a touché les couches les plus larges.

Le combat mené, depuis la mort de BOUMEDIENNE en 1978, à Oran, Alger, en Kabylie et à l'Est du pays par des millions d'Algériens contre le régime en place, sans qu'aucune défaite grave ne soit intervenue est très important.

Que la situation soit grosse des plus grands dangers pour la stabilité de l'Algérie et du Magheb, c'est ce que la presse souligne. Ainsi, dans un article publié dans "L'Express" du 21 novembre, Yves CUAU écrit :

> "Les violentes émeutes du Constantinois sont une alerte sérieuse pour le gouvernement algérien. Elles sont aussi très révélatrices de l'importance des tensions qui existent à l'intérieur des pays du Maghreb. Dans ce sens, elles concernent directement la France et une bonne partie de l'Europe".

* * * * *

Une des tâches imprescriptibles du mouvement ouvrier français est de combattre pour la libération des emprisonnés politiques en Algérie, de soutenir toute initiative allant dans ce sens. On nous communique :

COMITE POUR LA LIBERATION DES EMPRISONNES
POUR LE DELIT D'OPINION EN ALGERIE

Paris,
le 22 novembre 1986

Depuis quelques temps, en Algérie, la répression s'accentue. Elle frappe tous ceux qui cherchent à créer des organisations syndicales ou des partis politiques, indépendants de l'Etat et du parti unique, qui combattent pour que les libertés démocratiques (liberté d'information, d'expression, de réunion, d'association...) existent en Algérie.

Après le printemps kabyle d'Avril - Mai 1980, la répression s'est abattue, notamment sur les animateurs du mouvement culturel berbère, du Collectif des femmes, du Comité des enfants de Martyrs, de la Ligue Algérienne des droits de l'Homme (L.A.D.H).

Et tout récemment, lors du mouvement lycéen et étudiant de protestation contre la situation qui leur est faite, des centaines d'Algériens ont été déférés devant des juridications d'exception, en flagrant délit. Ils ont été lourdement condamnés, sans bénéficier, pour la majorité d'entre eux, de l'assistance d'un avocat.

Ainsi, chaque jour qui passe voit le nombre des prisonniers pour délit d'opinion augmenter davantage. Il nous faut donc amplifier notre action déjà engagée depuis quelques mois. En effet, suite à la répression qui a frappé les membres des associations précédentes, un vive solidarité aux emprisonnés s'est organisée en Algérie. En France, le soutien s'est exprimé par un meeting à la Mutualité en Septembre 1985, une manifestation en direction de l'Ambassade d'Algérie, l'organisation d'un second meeting, à la Mutuelle le 8 Mars 1986...

C'est dans ce contexte que le SNI/PEGC et la FEN ont pris l'initiative, de lancer un Appel pour la formation, d'un Comité pour la libération des détenus pour délit d'opinion en Algérie.

C'est appel a reçu un large soutien, notamment de M.M. J.C. BARBARANT, D. BENSAID, L. BENTZ, P. BERCIS, D. BERGER, J. DUBOUE, R. GALISSOT, F. GASPARD A. KRIVINE, F. MASPERO, A. MNOUCHKINE, J. POMMATAU, L. SCHWARTZ, P. VIDAL-NAQUET.

Le Comité a décidé de constituer une Association régie par la loi de 1901, la C.L.E.D.O.A., pour obtenir la libération de tous les détenus pour délit d'opinion.

Cette tâche déjà lourde va exiger encore plus d'efforts et de soutien, après la dernière vague d'arrestations. Et déjà se prépare le procès des "benbellistes" devant la Cour de Sureté de l'Etat.

Face à cette situation, le Comité appelle à un gand meeting d'information et pour orpaniser la solidarité avec les détenus et leurs familles, le

VENDREDI 19 DECEMBRE 1986
à 18h à l'Université de Jussieu (Métro Jussieu)

Correspondance et soutien financier :

SIMON Adolphe 118 Avenue Jean Jaurès - Bât A1 - 75019 PARIS

C.C.P. 19.578.71 B PARIS

M.P.P.T. : VERS "DES REVISIONS DECHIRANTES" ?

"L'EPOUVANTE"...

L'interview d'Alexandre HEBERT dans le n° 1270 de "I.O." daté du 10 juillet n'a pas manqué de surprendre nombre de militants du P.C.I.. D'emblée il déclarait :

> ***Alexandre Hébert :*** J'ai pris connaissance du projet dans le bulletin de l'UIMM du 23 juin. Je dois dire que je suis à la fois épouvanté et scandalisé, surtout si l'on tient compte de ce que les délais mêmes prévus par l'UIMM interdisent toute discussion dans les structures syndicales.
>
> Par conséquent, on s'apprête, le 9 juillet prochain, à négocier et à tenter de nous faire signer un accord à la sauvette.

Qui s'apprêtait à "signer un accord à la sauvette" ? HEBERT ne le disait pas. Mais quelques jours plus tard, la presse informait que le 17 juillet les fédérations FO, CFTC, CGC et l'UIMM s'étaient mises d'accord sur un texte conforme au projet que l'UIMM avait soumis aux syndicats. Au même moment, d'autres discussions s'engageaient entre le CNPF et les confédérations. Elles portaient sur les nouvelles procédures que le patronat devrait utiliser, éventuellement, après la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, pour licencier. Les accords conclus ont ce caractère particulier qu'ils doivent servir de canevas à l'ordonnance sur la "flexibilité" laquelle remplacera la loi DELABARRE, et à la nouvelle loi sur les licenciements. Dans son interview à "I.O.", HEBERT concluait :

> "C'est l'intégration directe à l'appareil d'Etat que l'on vise dans la mesure où nous serons une sorte de commission destinée à préparer les ordonnances" (et les lois).

LES DIABLERIES DU "PARTI CATHOLIQUE"

Après le coup de tonnerre de l'interview d'Alexandre HEBERT, "I.O." a observé un silence total. Il a laissé les militants dans l'ignorance la plus absolue sur des problèmes vitaux pour la classe ouvrière et le mouvement ouvrier. Le n° 1283 daté du 8 octobre a rompu ce silence en publiant un article triomphant d'un nommé Albert NORTHMAN. NORTHMAN a affirmé que la résolution de la commission exécutive FO du 3 octobre avait remis "les pendules à l'heure". Dans "L'Ouest Syndicaliste", Alexandre HEBERT a cité les mêmes passages de cette résolution que Albert NORTHMAN citait dans "I.O." et il s'est servi des mêmes termes "les pendules sont remises à l'heure". Selon NORTHMAN et HEBERT cette résolution remettait en cause l'accord conclu entre l'UIMM et la fédération de la métallurgie FO. Dans son article, Albert NORTHMAN était dithyrambique à l'égard de FO et de son appareil :

En ce sens, les péripéties du combat mené par la CGT-FO, pratiquement depuis sa naissance (elle est à l'origine de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives qui, notamment depuis 1981, subit les assauts conjugués des gouvernements « d'Union de la gauche » et de « cohabitation »), pour l'indépendance du mouvement syndical, mérite toute notre attention.

Il est évident que les révolutionnaires qui ont choisi ou ont été amené à militer dans la centrale réformiste de l'avenue du Maine ont joué un rôle non négligeable pour aider aux prises de conscience suivies de prises de position qui ont jalonné l'histoire de la CGT-Force ouvrière et qui ont culminé avec l'appel à voter « non » au référendum du général de Gaulle en 1969.

Pour autant, ils auraient grandement tort de s'en attribuer tout le mérite et de sous-estimer le rôle joué par les dirigeants réformistes eux-mêmes, qui ont, pour des raisons qui étaient évidemment les leurs, accepté voire même facilité des prises de position qui ont préservé l'indépendance de classe de leur organisation.

Alors comment expliquer la signature par la fédération de la métallurgie FO d'un accord qui "épouvante et scandalise" HEBERT ?

> depuis de nombreuses années, la direction de la fédération de la métallurgie a été investie par des « militants » d'origine catholique, issus de l'Action catholique ouvrière et de la Jeunesse ouvrière catholique, qui, en liaison avec leurs amis de la CFTC puis de la CFDT, ont joué et jouent un rôle non négligeable, comme en témoignent notamment les « accords d'entreprise contre-feu » type accord Renault conclus après les grèves de 1953 et 1955, et tout récemment la signature de l'accord du 17 juillet conclu avec l'UIMM (2) (les accords Renault avaient d'ailleurs reçu également l'aval de la CGT).

Comme on le voit, l'explication est simple, il suffisait d'y penser : par diablerie les envoyés du Saint-Père se sont emparés de la direction de la fédération de la métallurgie FO. Mais à la commission exécutive FO, la pureté "réformiste" aurait prévalu et les "pendules (auraient été) remises à l'heure".

Il s'agissait de rassurer les militants du PCI. "Tout s'est arrangé, tout va s'arranger. FO est une organisation authentiquement "réformiste", la seule réellement indépendante de l'Etat, des gouvernements et des partis. D'ailleurs, la confédération n'a-t-elle pas refusé de signer en décembre 1984 les accords sur la "flexibilité" ce qui a obligé les autres confédérations à ne pas les ratifier. Cette fois il en est encore ainsi. A l'avenir il en sera également ainsi.

CHASSE AUX SORCIERES ?

Hélas ! Quelques jours plus tard, l'appareil confédéral FO, bureau confédéral en tête, donnait son aval à la ratification par la délégation FO de l'accord sur les licenciements. Dans la déclaration de l'U.D.F.O. de Loire-Atlantique que dirige Alexandre HEBERT, on lit même :

> LA commission administrative de l'union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique, réunie extraordinairement le 23 octobre 1986 à la Bourse du travail FO de Nantes, déplore et condamne sans réserve la position du bureau confédéral et d'André Bergeron qui, en dépit des résolutions démocratiquement votées par nos instances statutaires :
>
> 1.- a approuvé l'accord signé dans la métallurgie qui amorce le démantèlement du Code du travail ;
>
> 2.- vient de signer un accord de flexibilité qui organise en commun avec le patronat des dizaines de milliers de licenciements déjà programmés.

Dans le n° 1287 de "I.O.", daté du 5 novembre, Albert NORTHMAN reprend la plume. Il écrit :

Dans le même temps, dans FO, la chasse aux opposants est déjà commencée. Aujourd'hui, avenue du Maine, mieux vaut semble-t-il se réclamer de la JOC ou de la JEC, adhérer aux encycliques, plutôt que de se réclamer de la tradition du mouvement ouvrier !

L'histoire a de curieux retours. Cinquante ans après Staline qui inventa les « hitléro-trotskystes », certains « réformistes » (mais le sont-ils encore ?) organisent la chasse aux trotskystes réels ou supposés (comme au temps du stalinisme triomphant, sont baptisés trotskystes tous ceux, réformistes, anarcho-syndicalistes, ou autres, qui refusent de renoncer à leurs traditions).

Alors la question est posée. Accepteront-ils d'aller à Epinay (1), ceux qui jusqu'à maintenant s'affirmaient publiquement comme des « SFIO maintenus » ?

De leur réponse dépendent beaucoup de choses dans la mesure où, comme toujours, les révisions déchirantes ne sauraient être à sens unique.

● *Albert Northman*

(1) C'est au Congrès d'Epinay-sur-Seine en 1971 qu'a eu lieu l'OPA du « Parti catholique » sur l'ex-SFIO devenue le Parti socialiste français.

Dans F.O. on en serait donc (mais qui en serait là : Bergeron et le bureau confédéral ?) à la "chasse aux sorcières" contre les militants catalogués comme trotskystes. Cet article, qui, il est vrai, est un article de "Tribune Libre" pose une question qui intrigue :

> "Accepteront-ils d'aller à Epinay (c'est au congrès d'Epinay sur Seine en 1971 qu'a eu lieu l'OPA du "Parti catholique" sur l'ex-SFIO devenue le Parti Socialiste Français) ceux qui s'affirmaient publiquement comme des "SFIO-maintenus" ?"

La conclusion n'est pas moins intrigante :

> "De leur réponse dépendent beaucoup de choses dans la mesure où, comme toujours, les révisions déchirantes ne sauraient être à sens unique".

Qu'est-ce à dire ? On ne peut ignorer que depuis des années la direction du P.C.I. a attribué une place privilégiée non seulement parmi les organisations syndicales, mais dans le mouvement ouvrier français, à la confédération F.O., ce qui l'a mené très loin : jusqu'à la proclamation du M.P.P.T.. Les différentes étapes de l'évolution de la direction du P.C.I. vis à vis de F.O. et de son appareil méritent d'être rapidement retracées.

UN LONG CHEMINEMENT

Au moins jusqu'en 1969, les militants de F.O. membres du P.C.I. participaient à une "opposition" de "gauche". Au IXe congrès confédéral, par exemple, congrès qui s'est tenu du 13 au 16 avril 1966, ce "courant", auquel participait aussi Alexandre HEBERT, mettait en cause la politique "de présence" dans les organisations de participation. Il votait contre le rapport moral, présentait sa propre résolution. Celle du bureau confédéral s'opposait au Front Unique avec la CGT. Tout en condamnant les grèves tournantes, la résolution du "courant gauche" de F.O. se prononçait pour la réalisation de l'unité d'action.

A partir de 1969, les liens entre l'appareil de F.O. et la direction du P.C.I. se sont multipliés. Ils se sont sans cesse resserrés. Au congrès confédéral de 1969, le vote du rapport confédéral pouvait se justifier en raison de circonstances exceptionnelles : l'appel du congrès à voter "non" au référendum d'avril 1969 que DE GAULLE organisait pour se donner les moyens d'avancer vers le corporatisme. Ensuite, en dépit de la collaboration entre la direction de F.O. et les gouvernements qui se sont succédés sous les présidences de POMPIDOU et de GISCARD D'ESTAING (ce qui n'excluait pas tensions et conflits), c'est devenu une habitude que, sous les injonctions de LAMBERT, les militants du P.C.I. votent les rapports moraux. Progressivement, le "courant gauche" dans F.O. a disparu. Il s'est fondu dans l'unanimité confédérale.

La "résolution sur le travail syndical" du 24e congrès du P.C.I., qui s'est tenu du 23 au 26 mai 1980, remettait en cause la constitution de "tendances" dans les organisations syndicales. Surtout, elle "théorisait" le rôle, la position de Force Ouvrière dans le mouvement ouvrier :

> "a) Si la majorité de la classe ouvrière reste controlée par la C.G.T. (dans les conditions analysées précédemment), la C.G.T.-F.O. qui contrôle plus de 20 % des travailleurs français, est une donnée fondamentale de la politique révolutionnaire. Nous posons comme principe que la différence de nature des deux appareils contrôlant la classe ouvrière ne donne pas un signe "plus" à l'appareil stalinien".

Comme la suite le prouve, la dernière phrase utilise un procédé pour affirmer, sans le dire explicitement : il faut affecter un signe "plus" à l'appareil de F.O..

> "b) La place de l'appareil réformiste dans le mouvement syndical est déterminée par les considérants suivant :
>
> 1°/ la crise de la social-démocratie française a ouvert un champ "politique" à la C.G.T.-Force

Ouvrière que le réformisme n'occupait pas de la même façon. La crise de la social-démocratie française a conduit Force Ouvrière à occuper, dans la vie politique française, une partie de la place qu'occupait seul le P.S.. Témoin la position de pointe de Force Ouvrière dans le double "non" au référendum de 1969 ;

2°/ La place de Force Ouvrière, qui bien entendu est une centrale ouvrière, a été modifiée partiellement du point de vue de la bourgeoisie. La scission syndicale de 1947, indépendamment des responsabilités directes du stalinisme, a été dictée par la S.F.I.O.. Au début de la guerre froide, la scission syndicale a été une arme contre la mobilisation des masses. L'existence d'une centrale ouvrière dirigée par les réformistes, qui ne peut que subsister contradictoirement aux tendances corporatistes inhérentes au régime bonapartiste de la Ve République, est un facteur objectif d'approfondissement de la crise du régime".

La démarche est encore prudente. Mais l'appareil de F.O. est absout de son péché originel : avoir participé à la direction de la C.G.T., conjointement à l'appareil stalinien, pendant toute les années du tripartisme et du "produire d'abord", de "la grève est l'arme de la classe des trusts" ; avoir organisé la scission syndicale alors que commençait "la guerre froide", cela au compte de l'impérialisme, tandis que l'appareil stalinien soumettait la C.G.T. aux exigences de la bureaucratie du Kremlin. La responsabilité en incombe à la S.F.I.O. aujourd'hui disparue. Ce qu'il fallait "démontrer" : hier instrument de la lutte contre la mobilisation des masses, la "centrale réformiste", appareil compris, est devenue l'instrument préférentiel de lutte contre le corporatisme et pour la "démocratie". Certes, ce n'est encore qu'une esquisse. Plus loin il est dit :

"La pression gouvernementale et de la bourgeoisie continue à s'exercer pour un "rapprochement" C.F.D.T.-F.O..

A F.O. nous appuyons notre combat sur la résistance à un rapprochement F.O.-C.F.D.T. et sur l'aspiration à préserver F.O. que plus de 20 % des travailleurs suivent".

En pratique, la direction du P.C.I. s'appuiera sur le bureau confédéral, l'appareil de F.O. et les appuiera au nom de la résistance à un rapprochement F.O.-C.F.D.T.. La distance toute relative que le bureau confédéral F.O. prendra vis-à-vis du gouvernement de "l'union de la gauche" et celui qui lui a succédé, facilitera le développement de ce cours. D'autant plus que la C.F.D.T. plonge ouvertement dans la collaboration avec ces gouvernements et la Fédération de l'Education Nationale également. Déjà, la résolution syndicale du 24e congrès insistait :

"L'autonomie a isolé organisationnellement la F.E.N. des centrales ouvrières. La ligne de la motion BOUISSEL-VALIERE de 1947, qui était axée sur la reconstruction d'une C.G.T. unique et démocratique, a fait progressivement place, depuis la capitulation de la F.E.N. après le rassemblement de Vincennes (1960) et surtout depuis la grève générale de 1968, à une orientation vers le rapprochement avec la C.F.D.T.. C'est ainsi que la direction de la F.E.N. fait pression sur la direction F.O. pour le rapprochement avec la C.F.D.T.".

DU CONGRES DU S.N.I.-P.S.G.C. DE 1981 AU 9 MAI 1982

Cependant, alors que le gouvernement de "l'union de la gauche" s'installait au pouvoir en juillet 1981, le congrès du S.N.I.-P.E.G.C. adoptait à l'unanimité "la motion laique". Il y était écrit :

"Le congrès affirme la nécessité d'intensifier le combat pour construire dès cette législature un avenir sans ambiguité, sur la base d'une nationalisation laique de l'enseignement par l'abrogation des lois anti-laiques sur la base des engagements pris au colloque du C.N.A.L. en 1972 et par la suppression des mesures d'aide à l'enseignement confessionnel, commercial, patronal."

Les résolutions des congrès syndicaux et confédéraux sont une chose. Leur interprétation par les appareils et la pratique de ceux-ci en est une autre. Les directions de la F.E.N. et du S.N.I.-P.E.G.C. se sont étroitement adaptées à la politique du gouvernement de "l'union de la gauche". Un an plus tard, par exemple, la F.E.N. organisait le 9 mai 1982 un "rassemblement laic" au Bourget pour commémorer le centième anniversaire des lois Jules Ferry sur l'enseignement public. SAVARY, Ministre de l'Education Nationale et Pierre MAUROY, premier Ministre, y prirent la parole. Que faisait d'autre que s'adapter au gouvernement de "l'union de la gauche" la direction du P.C.I. lorsqu'elle écrivait dans "I.O." n° 1053 du 15 mai 1982 :

""Oui, il y a et il y aura peut-être plusieurs écoles dans la République. Mais il ne peut y avoir qu'une école de la République" a déclaré Pierre MAUROY à la tribune du 9 mai.

Et d'insister : "Il y aura plusieurs écoles dans la République, c'est la liberté, mais il ne peut y avoir qu'une seule école de la République. Il y a et il y aura plusieurs réseaux d'éducation à la disposition des Français. Mais il ne peut y avoir qu'un seul service public de l'éducation". Si les mots ont un sens, cela ne signifie-t-il pas qu'à ce "seul service public de l'éducation", à cette seule école de la République, doivent être réservés les fonds publics d'éducation ?".

"Si les mots ont un sens", en s'exprimant ainsi, Pierre MAUROY garantissait aux écoles privées qu'elles continueraient à vivre et à prospérer, avec tout ce que cela implique. "I.O." tronquait le discours de Pierre MAUROY, lequel déclarait que l'enseignement privé aurait sa place dans le "service public de l'éducation". D'ailleurs, le gouvernement de "l'union de la gauche" avait, dans le budget 1982, voté à l'automne 1981, déjà distribué d'énormes crédits aux écoles privées, cela en application des lois DEBRE et GUERMEUR. En "gauchisant" le discours de MAUROY, "I.O." s'efforçait de couvrir sur sa gauche le gouvernement de "l'union de la gauche".

AU COMPTE DE F.O.

Bientôt les liens de plus en plus nombreux et étroits noués entre l'appareil de F.O., et notamment le bureau confédéral et la direction du P.C.I., ont amené cette dernière à monter une opération au compte de l'appareil F.O. contre la F.E.N. et ses syndicats. Il s'agissait de tenter de disloquer la F.E.N. et ses syndicats et de donner chair et sang aux squelettiques syndicats F.O. de l'enseignement. Commencée au niveau des syndicats administratifs de l'enseignement au début de l'année 1983, l'opération s'est poursuivie au niveau des instituteurs-P.E.G.C. au cours du printemps et de l'été. Elle s'est étendue fin 1983 début 1984 au supérieur et au secondaire.

Le projet de résolution du Comité Central des 9 et 10 mars 1984 (non publié) est particulièrement clair sur l'objectif poursuivi :

"Cette décision (de rompre avec le S.N.E.S. et de rejoindre le S.N.L.C.-F.O.) ne saurait être considérée comme une simple répétition de ce qui s'est fait dans le S.N.I.. D'une part il s'agira, répétons-le, d'un passage global avec le maintien d'un travail de fraction, les conditions du combat contre l'appareil stalinien n'étant pas celles du combat contre l'appareil U.I.D..

D'autre part, une telle décision a des conséquences de destabilisation de la F.E.N., destabilisation que l'appareil stalinien et l'appareil C.F.D.T. auquel se soumet principalement l'appareil U.I.D. ont déjà engagée".

L'argumentation développée était simple : se situant en dehors du syndicalisme confédéré, la F.E.N. a dégénéré ; elle succombe aux tendances corporatistes (soumission à la majorité Union Indépendance et Démocratie à la C.F.D.T.). Toutefois, la "destabilisation" recherchée de la F.E.N. et du S.N.E.S. n'ont pas eu lieu. Il a fallu "réajuster" au moins partiellement. La "résolution syndicale" du 29e congrès (décembre 1984) reprenait :

"L'autonomie a épuisé ses virtualités. Elle est devenue le paravent pour les dirigeants de la F.E.N. à leur volonté de subordonner le syndicat au gouvernement. Les syndicats de la F.E.N. sont des syndicats ouvriers, il faut ouvrir la discussion dans les syndicats de la F.E.N. et, au congrès de la F.E.N., sur la nécessité de réintégrer le syndicalisme confédéré".

Néanmoins, en 1985 et 1986, l'opération se poursuivait par le passage de militants du P.C.I. de l'enseignement technique et des écoles normales de la F.E.N. à Force Ouvrière.

VERS LE "M.P.P.T."

Le P.C.I. ne pouvait se construire, gagner une influence de masse, jouer un rôle national, en pratiquant une politique de "critique de gauche" du gouvernement de "l'union de la gauche". A la rentrée politique de septembre-octobre 1983, loin de progresser, le P.C.I. reculait. La conjonction de ce recul, des liens de subordination de la direction du P.C.I. à F.O., le succès de F.O. aux élections de la Sécurité Sociale, le 19 octobre 1983, alors que se développait la tentative de "destabilisation" de la F.E.N. au compte de F.O., ont provoqué un changement d'orientation ouvertement proclamé quant au parti à construire et à sa méthode de construction.

Le Comité Central des 5 et 6 octobre 1983 adoptait une résolution intitulée : "la portée politique des résultats

des élections à la Sécurité Sociale". Il y était écrit :

> Le vote 1981 avait cette signification : pour chasser Giscard, la classe ouvrière a dû se grouper autour de l'axe que le PS représentait. Le vote 1983 a pour signification que pour résister aux mesures dictées par la bourgeoisie au gouvernement de front populaire — mesures qui englobent aussi bien celles qui cherchent à attenter à ses conditions de vie que celles qui cherchent à attenter à ses organisations de classe indépendantes — la classe ouvrière, contre les appareils du PS et du PCF, a cherché à se regrouper autour de l'axe que la centrale réformiste FO constitue.
>
> Il nous faut apprécier dans toute leur étendue ces résultats. La plus grande force « déstabilisatrice » du gouvernement de front populaire est la politique menée par le gouvernement de front populaire.

Il faut cependant noter que cette résolution maintenait l'orientation de soutien critique et honteux au gouvernement de "l'union de la gauche" :

> - Constater que la classe a opéré un regroupement politique à l'occasion des élections à la Sécurité sociale contre la politique gouvernementale ne signifie pas qu'on puisse fixer à son combat l'objectif de renverser le gouvernement. Dans la conscience de la classe, dans les relations politiques dans le processus engagé en 1981, et qui ont trouvé une expression approfondie en 1983, les masses, tout en combattant malgré les obstacles la politique gouvernementale, ne remettent pas en cause l'existence du gouvernement lui-même. Il serait donc erroné d'assigner comme objectif le renversement du gouvernement.

En clair, il ne faut pas mettre en cause le gouvernement de "l'union de la gauche" et ouvrir une autre perspective gouvernementale.

Le Comité Central suivant, des 9 et 10 décembre 1983, franchissait le pas. Evoquant un "appel de 121 militants aux travailleurs du département" (Loire Atlantique) appel aussi flou politiquement que possible, la résolution décidait :

> "Le temps est venu de rassembler les forces dans une initiative centralisée et nationale qui pourrait prendre le contenu organisé d'un mouvement qui pourrait être intitulé : "Pour le front commun pour un parti ouvrier, un parti des travailleurs" dont les portes seraient grandes ouvertes à tous ceux qui désirent y travailler, qui désirent aider à organiser les travailleurs, les jeunes, les aider à la lutte contre le capital et la politique capitaliste du front populaire.
>
> Le temps est venu pour ce combat politique qui viserait à organiser en un tout unique les initiatives d'où se dégage une plus large avant-garde.
>
> Constituer dans un mouvement "pour le front commun pour un parti ouvrier, un parti des travailleurs" partout où notre intervention appelle au groupement, cela peut et doit être un objectif commun à tout le P.C.I.".

C'était quelques jours après le meeting du 2 décembre 1983. Il s'était tenu sous le mot d'ordre : "Front commun pour faire aboutir les réformes nécessaires". Ensuite ce fut : le 28e congrès où furent exclus les militants opposés à cette orientation et qui maintenaient l'orientation de la construction du P.C.I. comme parti ouvrier révolutionnaire ; la désastreuse participation aux élections européennes du 17 juin 1984 sous l'égide du "Comité national pour un parti des travailleurs" ; la campagne des élections législatives et celle pour le milliard de centimes nécessaire à financer la première (elles ont duré près d'un an) ; la proclamation au cours de la parodie de congrès de novembre 1985 du "Mouvement pour un parti des travailleurs", "I.O." cessait d'être l'organe central du P.C.I. et devenait celui du "M.P.P.T." ; la faillite de la politique des listes du "M.P.P.T." (0,68 % des votants) aux élections de mars 1986. Peu à peu le P.C.I. se détruit sans que le "M.P.P.T." se construise. Dès le lendemain des élections législatives la crise s'est ouverte dans le P.C.I.. Elle a amené à une première cassure avec le départ de CAMBADELIS et de ses amis politiques. Ce n'est qu'un début.

THEORISATION DU "POURQUOI" ET DU "COMMENT" LE "M.P.P.T."

L'orientation que la proclamation du "M.P.P.T. a concrétisée était clairement exprimée dans la résolution du Comité Central du P.C.I. des 9 et 10 mars 1984 déjà citée :

> "Les élections à la Sécurité Sociale, répétons-le, nous l'avons vu, ont montré que la recherche du "regroupement de la classe ouvrière sur un nouvel axe", dans la marche à la crise révolutionnaire prenait l'aspect d'une reconstruction du mouvement ouvrier. Ces tendances se manifestent dans les élections professionnelles, elles se manifestent dans la lutte des classe. (...) Le vote F.O., la polarisation sur F.O. a cette signification que la classe distingue, dans son mouvement, celle des organisations qui, sur la question politique majeure des institutions, apparaît comme défendant l'indépendance des organisations.

Il nous faut intégrer cette analyse dans la question de l'enseignement.

La motivation de notre décision, c'est la disposition de nos forces de parti dans le mouvement qui conduit les masses à la crise révolutionnaire. De ce point de vue, on peut effectuer un rapprochement avec la période 34-35 et la décision de l'entrée dans la S.F.I.O.. Bien entendu, il y a une différence fondamentale entre un parti social-démocrate et une centrale syndicale dirigée par des réformistes : nous sommes pour la défense des syndicats indépendants de tout parti et de tout gouvernement en tant que tel. Il ne s'agit pas d'un "entrisme". Ce qui est comparable, dans les deux cas, ce sont les processus internes à la classe ouvrière.
(...) Aujourd'hui, des regroupements de classe décisifs pour toute une période sont en train de s'opérer, polarisés, nous l'avons vu, par la centrale réformiste. Ces regroupements s'accompagnent et s'accompagneront de fractures dans le mouvement ouvrier".

Le M.P.P.T. n'est rien d'autre que l'expression politique et organisationnelle (pour autant qu'il existe une organisation) de cette prétendue polarisation et de ces prétendus regroupements. Toute cette construction artificielle part de l'idée que le nouvel axe autour duquel le prolétariat est en train de se regrouper c'est F.O., "la crise de la social-démocratie française ayant conduit F.O. à occuper dans la vie politique française une partie de la place qu'occupait seul le P.S." (ou plutôt la S.F.I.O.). Le "M.P.P.T." devait traduire et exprimer en termes directement politiques ce processus. Le "M.P.P.T." doit être la force organisée qui vise à reconstruire un parti "réformiste" en France. Dans la pratique cela "théorise" l'alliance politique nouée avec une partie de l'appareil de F.O., en bénéficiant de la haute bienveillance du bureau confédéral. Sur la "ligne de la démocratie". Il appartint à Angelo GEDDO, ami très proche de l'ancien secrétaire confédéral de F.O., SANDRI, de rédiger "la charte" en quatre points adoptée au 1er congrès du "M.P.P.T." qui s'est tenu le 30 novembre et le 1er décembre 1985 :

le Mouvement pour un parti des travailleurs s'est attaché à regrouper tous ceux qui ressentent la nécessité de sortir de cette impasse, et cela, quel que soit leur engagement passé ou présent.

Sans autres conditions, le MPPT leur demande simplement de reconnaître :

1.- Que la lutte des classes et le combat politique sur le terrain de classe constituent la ligne d'action permanente ainsi que l'axe central qui doit favoriser la reconstruction d'une unité ouvrière, reposant sur la démocratie la plus large.

2.- Qu'il est indispensable et urgent de revenir à la véritable laïcité de l'école et de l'Etat, base fondamentale de la République et des institutions démocratiques qui en assurent le fonctionnement.

3.- Que la nocivité des institutions antidémocratiques de la Ve République n'étant plus à démontrer, il importe d'abolir la Constitution réactionnaire de 1958-1962, afin que dans le cadre de la délégation de pouvoir, les élus du peuple puissent remplir pleinement leur rôle d'expression politique du citoyen, par opposition au régime de pouvoir personnel généré par les institutions actuelles.

En conséquence, pour sortir de l'impasse politique dans laquelle les institutions de la Ve République plongent le pays, il faut en appeler au peuple qui définira la forme et le contenu de la démocratie qu'il entend réaliser.

4.- Qu'il importe de respecter l'indépendance réciproque, qui doit exister entre les partis politiques et les organisations syndicales, dans le cadre de la séparation des pouvoirs constituant l'équilibre nécessaire au fonctionnement de la démocratie, quelle que soit la forme de l'Etat, ce qui est une condition fondamentale de toute avancée vers le socialisme.

Ainsi, tous ceux qui se reconnaissent dans les 4 points précités — groupements et partis politiques, militants ou simples citoyens — sont invités à rejoindre les rangs du Mouvement pour un parti des travailleurs, première étape pour l'édification d'un parti honnête dont la classe ouvrière et tous ceux qui s'en rapprochent ont plus que jamais besoin.

A l'évidence cette "charte" est celle du "réformisme" bon teint. Les auteurs aspirent à revenir au "bon vieux temps" des IIIe et IVe Républiques.

Le "M.P.P.T." est une tête sans corps. Mais il est difficile à une tête sans corps de vivre. Le P.C.I. est devenu le corps du "M.P.P.T.". Sa direction a fait cadeau au "M.P.P.T." d'"Informations Ouvrières".

A QUI S'ADRESSE ALBERT NORTHMAN

A en juger par la violence du ton, Alexandre HEBERT est amèrement déçu par le bureau confédéral et l'appareil de F.O.. Il n'y a pas lieu de l'être. Au cours de ces dernières décennies, le "réformisme" a eu un sursis en raison de circonstances exceptionnelles qui ont permis une certaine "prospérité" dans les métropoles impérialistes. Ces circonstances sont épuisées et la faillite du régime capitaliste s'affirme de nouveau et ce n'est qu'un début. La base objective de réformisme disparaît. Loin de devenir le nouvel axe de regroupement de la classe ouvrière, la "centrale réformiste" est dans l'impasse, comme le sont toutes les organisations ouvrières qui par leurs appareils sont liées à la société et à l'Etat bourgeois et qui ne veulent pas les mettre en cause mais au contraire les défendent. C'est le cas pour la F.E.N., pour la C.G.T., compte tenu de leur particularités propres. C'est le cas également sur le plan qui est le leur, et chacun d'une façon propre, du P.S. et du P.C.F.. L'appareil de F.O., comme les autres appareils, est pris en des contradictions insurmontables. Mais en tant qu'appareil lié à la société et à l'Etat bourgeois, il tend obligatoirement à répondre aux exigences de la bourgeoisie, d'autant plus que la crise économique et politique s'accentue.

Albert NORTHMAN est furieux. Manifestement il se sent trahi. Or l'on ne peut être trahi que par ses amis. Il semble qu'il y a peu de temps encore BERGERON était de ceux-ci. Pourtant NORTHMAN a (ou avait) des amis plus proches : les "S.F.I.O.-maintenus", lesquels sont nombreux dans l'appareil F.O. jusqu'à son sommet. Finalement ils sont passés du côté de BERGERON et se sont prononcés pour la signature de l'accord dans la métallurgie avec l'U.I.M.M. et celui sur les licenciements. Ecrivant en "Tribune Libre", NORTHMAN ne s'adresserait-il pas à ses amis politiquement les plus intimes qui, comme lui, font partis de l'aéropage dirigeant du "M.P.P.T.". La lecture d'"I.O." permet de voir que certains d'entre eux sont bien tièdes. Angelo GEDDO a tout juste consacré, en trois semaines, un tiers de colonne à "l'accord du 20 octobre" de sa chronique qui, chaque semaine, occupe une page de "I.O.". Et encore évite-t-il de dire qui a signé cet accord. Il se contente d'écrire que :

> "Les choses sont loin d'être claires puisque du côté patronal, la CGPME refuse de ratifier l'accord avant d'avoir obtenu des éclaircissements et des garanties gouvernementaux, concernant l'obligation d'ouvrir aux salariés licenciés, l'accès aux congés de reconversion".

Ensuite, il cite GUILLEN, vice-président de l'U.I.M.M. et négociateur de l'accord sur les licenciements et conclut : "Au moins un patron content". Aucune condamnation de l'appareil et du bureau confédéral F.O.. Quant à Pierre LAMBERT, jusqu'à maintenant il est resté étrangement silencieux.

CAMOUFLET POLITIQUE SUR CAMOUFLET POLITIQUE

La faillite politique du "M.P.P.T." est réellement totale. Après les lamentables résultats électoraux voilà que s'effondre le postulat sur lequel il a été constitué, à savoir : que le regroupement de la classe ouvrière sur un nouvel axe passe par F.O. et qu'il faut donner une expression et une forme d'organisation politique à ce processus. Le ciment politique qui liait les composantes de son aéropage craque. Le cours de la lutte de classe lui inflige camouflet sur camouflet. Les derniers : le rôle que la Fédération de l'Education Nationale reste en mesure de jouer dans la lutte des classes ; l'extériorité et le ridicule de l'opération de diversion et de division du 29 novembre, en regard de la manifestation de centaines de milliers d'enseignants, de parents d'élèves, de travailleurs du 21, à l'appel de la F.E.N. et de la manifestation des étudiants du 27 novembre ; le facteur de mobilisation que la lutte contre le projet de loi DEVAQUET a été, projet sur lequel "I.O." a été d'une rare discrétion ; l'exigence des masses qui veulent que les directions des organisations ouvrières et notamment syndicales, réalisent le Front Unique pour briser l'offensive de la bourgeoisie et le facteur de mobilisation des masses que constitue cette revendication adressée aux dirigeants.

A l'encontre de "la ligne de la démocratie" s'affirme : la nécessité de s'engager dans le combat inconditionnel contre le gouvernement CHIRAC ; la nécessité de combattre pour le Front Unique des organisations ouvrières non seulement syndicales mais politiques, du P.S. et du P.C.F., contre le gouvernement CHIRAC et d'ouvrir ainsi la perspective d'un gouvernement du Front Unique Ouvrier qui, compte tenu des relations politiques actuelles dans la classe ouvrière et le mouvement ouvrier, ne pourrait être qu'un gouvernement du P.S. et du P.C.F. ; la nécessité de développer le programme d'un gouvernement qui exproprierait le capital, organiserait la production selon un plan élaboré et appliqué sous le contrôle ouvrier, répondant aux immenses besoins des masses, pour résoudre la crise que le capitalisme a engendrée, gouvernement qui, en conséquence, serait un Gouvernement Ouvrier et Paysan, un gouvernement s'appuyant sur le prolétariat et s'engageant sur la voie qui mène au socialisme.

La débâcle du "M.P.P.T." est inéluctable. Le sort du P.C.I. n'est pas joué. Les militants ont à le défendre et à se dresser contre ses liquidateurs. Ils doivent exiger un bilan de la politique que sa direction a imprimée au P.C.I. depuis des années et commencer à l'établir eux-mêmes. L'acquis, le potentiel que représente encore le P.C.I. pour la construction du Parti Ouvrier Révolutionnaire en France et la reconstruction de la IVe Internationale sont en jeu.

SOMMAIRE du C.P.S. N° 13 du 15 décembre 1986.

1/ Assez du gouvernement Chirac, RPR-UDF. ____ P 1
2/ Aprés l'accord du 21 octobre. ____ P 10
3/ Les militants interviennent et informent CPS. P 18
4/ Algérie.Les émeutes de l'est algérien. ____ P 25
5/ MPPT : vers des révisions déchirantes. ____ P 29

§§§§§§§

Directeur de la publication: Stéphane JUST.
Commission paritaire N°:67187.
N° ISSN: 0763790 X.
Imprimerie spéciale.